



Chanoine PÉRENNES

Aumônier de l'Hôpital de Quimper



Notre-Dame de Kergoat



NOTICE



SAINT-BRIEUC.

RENÉ PRUD'HOMME, EDITEUR

1928



Nihil obstat :

Quimper, le 15 Mars 1928.

A. COGNEAU,
Vicaire général.

IMPRIMATUR :

Saint-Brieuc, le 19 Mars 1928.

H. TRÉHIOU,
Vicaire général.

AVANT-PROPOS

Plus d'une fois, dans mon enfance, j'ai assisté au Pardon de Kergoat. J'y accompagnai ma jeune sœur, dont le nez saignait fréquemment, et nous allions, avec quelques parents, demander à la Sainte Vierge de vouloir bien la guérir de ses hémorrhagies.

Le voyage, tout poétique, se faisait en char-à-bancs : ni la bicyclette, ni l'automobile n'avaient encore paru.

Ce qui, à Kergoat, frappait surtout nos jeunes imaginations, c'étaient les « grands tons » des Vêpres, la belle procession, avec ses fifres et ses tambours, puis le baiser final pieusement déposé aux pieds de la Madone à l'issue de la cérémonie.

Le 2 février dernier, en compagnie de M. Louis Le Guennec, je suis retourné au sanctuaire de Kergoat. A loisir, nous avons visité l'église, étudié ses vitraux, relevé ses armoiries. L'aimable bibliothécaire de la ville de Quimper m'a permis, en vue du présent travail, de puiser largement à ses notes érudites et d'user de l'un des clichés qu'il a donnés à Feiz-ha-Breiz. Il trouvera ici l'hommage de ma vive gratitude.

Je sais gré également à M. Le Doaré de m'avoir autorisé à reproduire plusieurs de ses photographies.

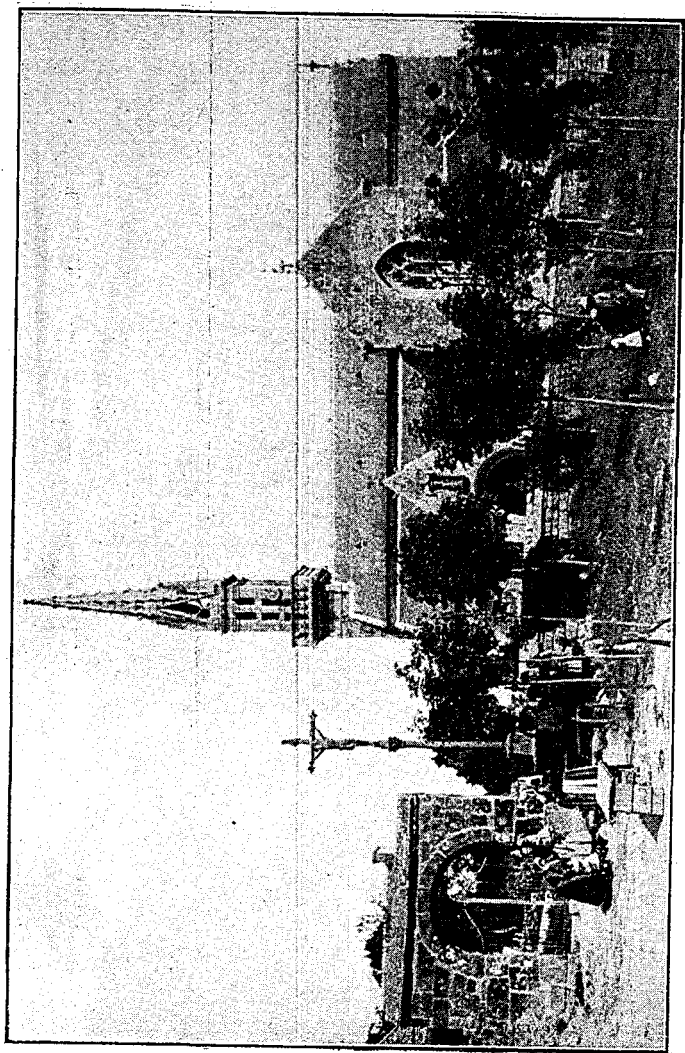
Je tiens, enfin, à féliciter mon bon ami, M. le Recteur de Quéménéven d'avoir eu l'initiative de cette plaquette : il aura ajouté un fleuron de plus à la couronne de la Vierge de Kergoat.

Puissent de semblables entreprises se multiplier ! La piété de nos fidèles ne saurait qu'y gagner, et notre chère Bretagne n'en sera que mieux connue.

H. PÉRENNES,

Quimper, le 19 Mars 1928.





Eglise de Quéménéven.

Le Doaré, phot.

NOTRE-DAME DE KERGOAT

Avant d'étudier la chapelle de Kergoat, le lecteur sera bien aise, sans doute, d'être sommairement renseigné sur la paroisse de Quéménéven dont elle dépend, sur son église, ses chapelles, son clergé.

QUÉMÉNÉVEN

Le mot Quéménéven, *Quemenetmaen* dans les anciens titres, signifie terre appartenant en fief à saint Maen ou Méen. L'éponyme de la paroisse est donc saint Méen, compagnon de saint Samson et abbé du monastère de Saint-Jean de Gaël (Ille-et-Vilaine). Le patron de Quéménéven est actuellement saint Ouen.

Cette paroisse a une superficie de 2.781 hectares et compte 1.700 habitants. Elle est bornée au nord par Cast, à l'est par Briec et Landrévarzec, au sud par Plogonnec et Locronan, à l'ouest par Plonévez-Porzay.

ÉGLISE PAROISSIALE

L'église, du xv^e siècle, a été presque entièrement reconstruite en 1860-61. Elle possède un vitrail remarquable, du xvi^e siècle, classé en 1906 comme monument historique. On y voit plusieurs scènes de la Passion : Le repas pascal ; Jésus en prières au Jardin des Olives ; l'ange lui apparaît, une coupe en main ; Jésus chargé de chaînes ; la flagellation ; Jésus devant Pilate ; la Mère de Douleurs ; Jésus crucifié ; cavaliers romains et soldats accompagnés de chiens ; en supériorité les armes des seigneurs du Gage.

Dans le cimetière, avoisinant l'église, un haut calvaire en kersanton, porte d'un côté le Christ crucifié, de l'autre Notre-Dame de Pitié.

CHAPELLES

SAINT-ÉNÉOUR

Ancienne chapelle, située à un kilomètre environ au sud du bourg. Au rôle des Décimes (1) elle est dite de Saint-Grégoire. Les anciens l'appelaient aussi de Saint-Enégoret.

Déjà en 1804, la chapelle Saint-Enéour, fort délabrée, ne servait plus au culte. On en a utilisé les pierres en 1860 pour la restauration de l'église paroissiale.

De la chapelle il ne reste plus trace. La fontaine existe toujours : *feunteun sant Veneour*.

SAINT-GUÉNOLÉ

Cette chapelle se trouvait non loin du village de Trobalo, à la limite de Locronan. Les pierres de l'édifice sont entrées dans les murs de l'église paroissiale en 1860, lors de la reconstruction.

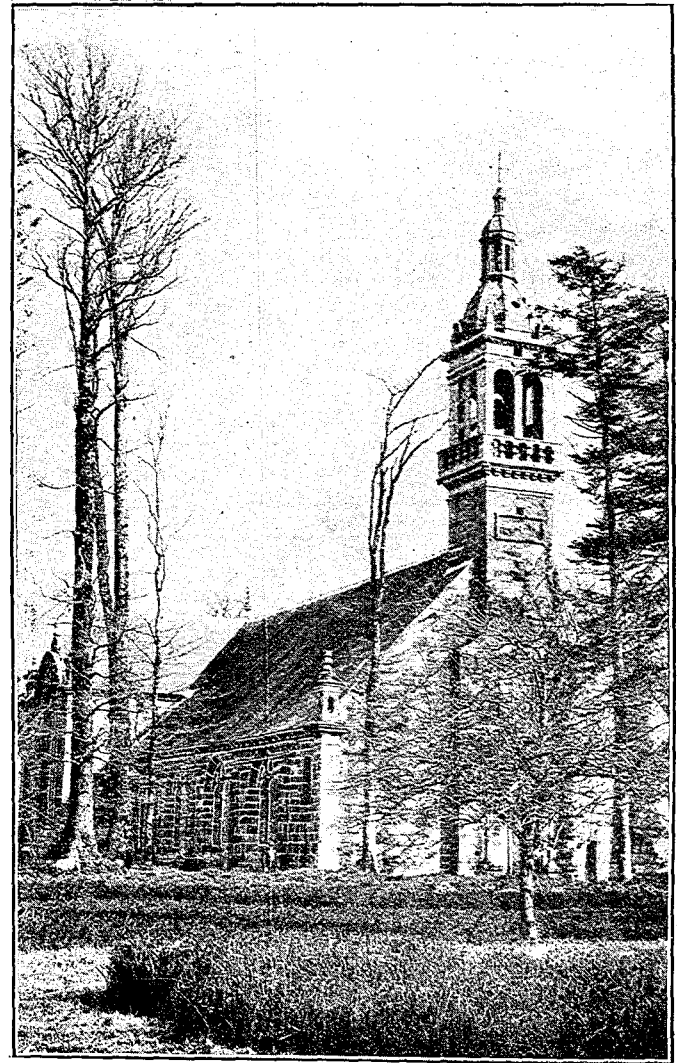
La chapelle Saint-Guénolé fut vendue nationalement avec son placître le 19 thermidor an IV (16 août 1796) pour la somme de 153 livres 2 sols, à Noël Saliou, demeurant à Kergoat-Bian, en Quéménéven (2).

NOTRE-DAME DE KERGOAT

On jugera de l'importance de cette chapelle par le tableau suivant qui donne les rôles des Décimes pour Quéménéven, en 1789.

(1) Les Décimes étaient une contribution volontaire que le clergé s'imposait pour venir en aide à l'Etat.

(2) Arch. dép. Procès-verbaux d'adjudication des domaines nationaux. Reg. N° 10, Procès-verbal N° 1865.



Chapelle de Kergoat.

La Fabrice.	8 livres 10 sols.
Le Sacre.	2 l.
N.-D. de Kergoit.	23 l. 10 s.
Les Agonisants.	2 l.
Saint-Grégoire.	2 l.
Saint-Guénolé.	2 l.

CLERGÉ

AVANT LA RÉVOLUTION

RECTEURS

1566. Henri Quoetsquiriou.
 1580. Jean Terrhay.
 1596. Pierre Le Marrec.
 1671. Yves Duchesne.
 1690-1696. Pierre de Kerguélen.
 1702-1721. Joseph Hurel.
 1722-1725. Pierre-Joseph Lair.
 1726-1744. Louis Bescond.
 1744-1759. Guillaume Changeon.
 1759-1760. ... Floyd.
 1761-1776. Jean-Joseph Maillard.
 1777-1788. Nicolas Talhouarn.
 1788-1792. Michel-François Le Gall. Prêtre assermenté,
 M. Le Gall signe une dernière fois aux registres comme
 recteur en la fin de décembre 1792. Il y figure comme offi-
 cier public, du 15 prairial an II (3 juin 1794) au 21 messidor
 an III (9 juillet 1795). — Décédé le 2 juillet 1805 à Plou-
 gastel-Daoulas, il y fut inhumé le lendemain.

PRÊTRES & CURÉS

1646. François Lagadou, prêtre.
 1655-1702. Pierre Piéderrière (1).

(1) Pour satisfaire aux injonctions de M^{re} de Piéderrière,
 Anne de Piéderrière établit, le 15 novembre 1702, une fondation
 en faveur de son parent « pour que le recteur et les prêtres

1692. Yves Hascoët, prêtre.
 1721. Laurent Pennanec'h.
 1757-1777. André Goascoz, chapelain de Kergoat, signe
 « prêtre et curé » à partir de 1774.
 1770-1792. Coatmen, signe « curé » à partir de 1778.
 Prêtre assermenté. Sa dernière signature
 comme curé est du 18 janvier 1792. Il est
 officier public du 29 frimaire an IV (20
 décembre 1795) au 23 germinal an V (12
 avril 1797).

DEPUIS LE CONCORDAT

RECTEURS

- 1804-1812. Jean-François-Simon Porlodec (1).
 1815-1823. Jean-Marie Puissant.
 1826-1831. Pierre-Raymond Le Guillou.
 1831-1833. Guillaume Le Guen.
 1833-1857. Pierre-François-Louis Desquatrevaux.
 1857-1859. Jean-François-Julien De Launay.
 1859-1869. Guillaume Rolland.
 1869-1884. Grégoire Floc'h.
 1884-1891. Alain-Marie Labasque.
 1891-1904. François Coquil.
 1904-1908. Jean-Louis Floc'h.
 1908-1917. Jean-François-Marie Prigent.
 1917-1922. Jean-Marie Kervella.
 1922. Jean-Joseph-Marie Le Stang, né à Plouider, en
 1873, ordonné prêtre en 1898.

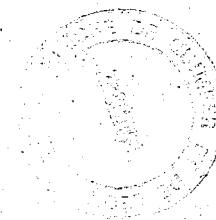
VICAIRES

- 1831-1842. René-Alphonse Jonquet.
 1842-1847. Guillaume Riou.

chanteront un des trois nocturnes, diront une messe et feront
 la recommandation à la manière accoutumée à chaque premier
 dimanche de may à perpétuité sur la tombe dans laquelle le
 sieur Piédérrière a été inhumé ».

(1) Prêtre assermenté, se rétracta le 30 décembre 1806.

- 1847-1854. Pierre-Marie Gourvez.
 1854-1858. Alain-Etienne Lozac'h.
 1858-1862. Louis-Auguste-Marie Le Menn.
 1862-1865. François-Marie Mescam.
 1865-1868. Claude-Alain-Marie Rolland.
 1868-1869. Jean-François-Marie Bizien.
 1869-1869. Tanguy-Isidore-Marie Cueff.
 1869-1870. Sylvain-Marie-Ambroise Liscoat.
 1870-1871. Jean-Noël Thymeur.
 1871-1872. Paul-Marie Rouilly.
 1872-1875. Ambroise-Marie Parc.
 1875-1876. François-Marie Besnier.
 1876-1881. Ollivier Guillermin.
 1881-1883. Olivier-Marie Canévet.
 1883-1884. Charles-Marie Daré.
 1884-1890. Jean Kerlidou.
 1890-1893. Yves Martin.
 1893-1896. Joseph-François-Marie Le Marrec.
 1896-1898. Guillaume Le Séac'h.
 1898-1901. Jean-Louis L'Haridon.
 1901-1903. Jean-Marie Tallec.
 1903-1907. Yves Kérébel.
 1907-1918. Elie-Joseph Allain.
 1919. Hervé Mao, né à Ploaré en 1878, ordonné
 prêtre en 1904.



NOTRE-DAME DE KERGOAT

DESCRIPTION

LA CHAPELLE

La chapelle actuelle, par ses portes, ses corniches et ses clochetons rappelle les églises de Ploaré et du Juch, et se rattache aux XVI^e-XVII^e siècles. Elle fut sérieusement remaniée au cours du siècle suivant.

C'est un vaste monument mesurant 35 mètres de longueur et 13 mètres de largeur (19 mètres au transept). Elle comprend une nef, large de 5 m. 50 et deux collatéraux. Les dix travées de l'édifice sont constituées par de hautes colonnes octogonales, sans chapiteaux, supportant des arcades en ogive. Le lambris est voûté en carène.

Le dallage de l'église est formé de carreaux en losange, alternativement d'ardoisine et de granit. A l'entrée du sanctuaire, et dans le voisinage immédiat de la balustrade du chœur, quelques fleurs de lys en ardoisine figurent parmi les dalles.

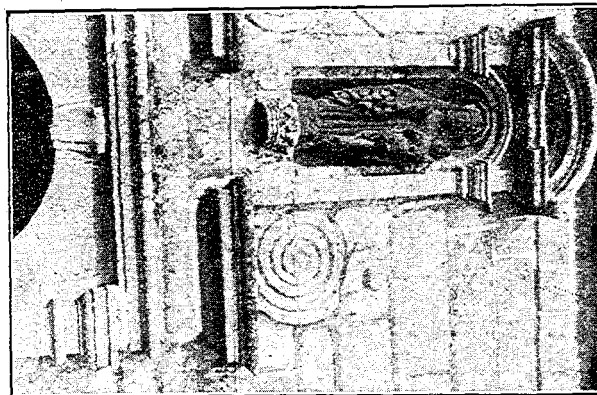
A l'extérieur, une inscription malaisée à déchiffrer figure au fronton de la chapelle, non loin du clocher. Le chanoine Abgrall l'a lue comme il suit :

DON IAN OLLAN. RECTEUR DE QUEMENEVEN. 1764 (1).

Or, en 1764, le recteur de Quéménéven était Jean-Joseph Maillard. C'est donc MAILLARD qu'il faut lire au lieu de OLLAN. Nous avons pu déchiffrer en outre les noms de GOUSCOZ, prêtre, et de LARVOR : FABRIQUE.

(1) *Inscriptions gravées et sculptées...*, Quimper, Leprince, 1917, p. 52.

La Vierge en kersanton de la façade sud.



Saint Mathurin.



Au bas-côté sud, non loin du clocher, nous lisons :

ALAN. COSMAO : F :

Sur la sacristie :

Y. LE : DOVIRIN. F. 1675

M : P : PIEDERIERE : P : C (1)

La porte du collatéral sud est surmontée d'une belle Vierge en kersanton, portant l'Enfant Jésus.

LE MOBILIER

VITRAUX

Dans les compartiments que présentent les meneaux des grandes fenêtres de l'abside et du transept, à partir de l'amortissement de l'ogive, on distingue les armes de plusieurs seigneurs bretons.

Au tympan de la maîtresse-vitre, se voient deux écussons ovales accolés, entourés du collier de saint Michel, timbré d'une couronne de marquis. Ce sont les armes de Julien du Cleuz, marquis du Gage, époux de Claudine de Kergorlay, fille puînée de René de Kergorlay, sieur de Cleuzdon, marié en 1636 à Louise de Guengat, dame du dit lieu : *d'or à l'émanche de 3 pièces de gueules du flanc senestre* (2).

La vitre nord du transept donne comme armoiries : *d'azur à la fasce d'or accompagné de 3 besants de même*.

Voici les armes qui apparaissent dans la vitre sud :

1. A gauche, *d'azur à un anneau d'argent entouré de 3 fers de lance de même*, qui est Moellien.
2. Ecartelé au 1 *fascé ondé d'azur et d'or au chef de gueules* qui est Langueouez, sieur de Lezascoët en Plonévez-Portzay, au 2 indistinct, aux 3 et 4 *d'argent fretté de gueules*

(1) Les lettres P. C. signifient prêtre curé.

(2) Par allusion à ces armes, les paysans de Cornouaille disaient encore, il y a une soixantaine d'années : *crib ar Gaj*, le peigne du Gage, parce qu'elles ressemblent effectivement à un peigne. Ils disaient aussi, en parlant des armes de Guengat : *d'azur à 3 mains dextres appaumées d'argent en Pal : me roi seoejou Guengat var ho kinou*. Je vous donnerai sur la figure les armes de Guengat, c'est-à-dire un soufflet.

écartelé d'azur à la croix losangée d'argent et de gueules, qui est Le Parisy.

3. Parti au 1 *échiqueté d'argent et de gueule, qui est Kermavan*, au 2 coupé au 1 *d'or au lion d'azur, qui est Kermavan*, au 3 *fascé ondé d'azur et d'or au chef de gueules, qui est Langueouez*. Deux écussons identiques portent *d'argent à la croix d'azur, qui doit être Le Hec, seigneur du dit lieu en Quéménéven.*

4. Au haut, *fascé ondé d'azur et d'or, qui est Langueouez.*

Ce qui fait l'intérêt de la chapelle de Kergoat, ce sont les beaux vitraux qui ornent les collatéraux : cinq au nord, de la fin du xv^e siècle, trois au midi qui remontent au début de ce même siècle. Ces verrières historiées, avec leur mille couleurs changeantes, forment autour du sanctuaire une enceinte fantastique, et le demi-jour qu'elles répandent dans l'église dispose singulièrement au recueillement et à la prière.

Elles étaient encore en bon état en 1844, si l'on en croit M. de Courcy, membre de la *Société Française pour la conservation des monuments historiques* qui, vers le milieu de cette année, faisait en Cornouaille un voyage archéologique (1).

Il était question en 1899 de restaurer les vitraux du côté midi. Deux ans plus tard, M. Félix Gaudin, peintre-verrier, fut chargé de cette entreprise par la Commission des monuments historiques, et la mena à bon terme. Récemment encore, en 1923, trois de ces verrières quelque peu endommagées, furent remises en état par M. Labouret, peintre-verrier de Paris.

VITRAUX DU COTÉ NORD

PREMIER VITRAIL (2)

Au tympan, Christ bénissant, tenant de la main gauche la croix de résurrection. A droite et à gauche, deux bustes d'anges en prière.

(1) Arch. de l'Evêché. Rapport de M. Desquatrevaux, recteur de Quéménéven (1857)

(2) A partir du bas de la chapelle.

1^{re} scène, au haut du panneau de gauche. — Joseph raconte à ses frères le songe qu'il a eu. Au-dessus de lui, les gerbes de ses frères se prosternent devant la sienne. A gauche le troupeau.

2^e scène, au haut du panneau de droite. — Joseph descendu au moyen de cordes, dans une citerne maçonnée en pierres de taille, près de laquelle se voit la grosse pierre destinée à la fermer. Ses frères ont en main le bâton de berger. Les figures sont expressives. Les personnages portent de longues guêtres d'étoffe ; ils sont revêtus de tuniques blanches ou vertes, de manteaux verts et rouges.

3^e scène, au milieu du panneau de gauche. — Joseph vendu par ses frères. A gauche, Joseph à genoux, les mains jointes et liées de cordes. Au-dessus de lui, Ruben, son protecteur, semble discuter avec ses autres frères. Au milieu de la scène un marchand Madianite, coiffé d'un bonnet jaune, revêtu d'un surcot vert à manches violettes, verse de l'argent dans une main qui se tend vers lui. Celui qui reçoit l'argent est un personnage à barbe et cheveux blancs, coiffé d'un bonnet rouge, portant une veste à large col et aiguillettes. Au-dessus de ses guêtres d'étoffe, son pantalon est tailladé aux genoux. Il s'appuie sur un bâton. Au plan supérieur, le troupeau, et les bâtons de pasteurs qui émergent.

4^e scène, au milieu du panneau de droite. — Jacob est assis sur un trône. A sa droite, au second plan une sorte de moine dominicain. On apporte à Jacob la tunique de Joseph. Au fond du tableau, une porte de ville, avec tour et créneaux.

5^e scène, au bas du panneau de gauche. — Joseph refuse les avances de la femme de Putiphar, assise sur un lit à baldaquin festonné d'étoffe rouge, avec rideaux bleus. La princesse a des anneaux aux jambes. Joseph s'enfuit avec un geste de protestation. A l'arrière-plan colonnes de marbre, fenêtres à meneaux, échappée sur un jardin.

6^e scène, au bas du panneau de droite. — Joseph glorifié, porte le sceptre et la couronne. Il est vêtu d'une riche robe de brocart d'or, et d'un manteau violet, doublé de rouge sur les épaules. De la main gauche il tient une banderole où on lit d'une part REV, d'autre part IANNE DRO.

DEUXIÈME VITRAIL

Au tympan, monogramme du Christ I H S, entouré de sept têtes d'anges rouges en adoration. A droite et à gauche, deux anges aux joues gonflées, accompagnés l'un et l'autre d'un petit ange rouge, soufflent dans des trompettes.

1^{re} scène, au haut du panneau de gauche. — Un ecclésiastique, sortant du tombeau, à demi couvert de son linceul, se jette au cou d'un ange aux ailes roses, portant une dalmatique à franges dorées. Derrière ce prêtre, un affreux démon aux cornes de bœuf et aux dents aiguës, le saisit et tente de l'entraîner (1). Plus loin on voit un autre ressuscité, les yeux levés au ciel. Au-dessus, deux anges rouges, nuages éparés et trompettes du Jugement.

2^e scène, au haut du panneau de droite. — Dans la partie supérieure 6 apôtres, au nombre desquels saint Pierre avec sa clef, saint Jean avec sa coupe. Au bas 8 bienheureux nimés d'or. L'un d'eux ouvre un calice, un autre tient une croix de résurrection.

3^e scène, au bas du panneau de droite. — L'enfer est figuré par une énorme gueule toute bordée de dents et de crocs. Un démon velu y pousse un damné, dont le corps est transpercé de lames aiguës. Un serpent enroulé autour de l'une de ses jambes le mord au bas-ventre. Ce malheureux joint les mains dans un geste de supplication ; la langue lui sort de la bouche, marquant l'intensité de sa douleur. Le démon brandit une massue de métal, hérissée de pointes (2). En face de lui on voit la tête d'un autre démon et trois visages de réprouvés. Au bas, parmi les flammes apparaît une tête de dragon.

4^e scène, au bas du panneau de gauche. — Ecclésiastique en prière devant un prie-Dieu drapé qui porte un livre ouvert. Il est revêtu d'une chape très riche, dont les orfrois sont garnis de représentation d'apôtres, parmi lesquels on

(1) Le vitrail du Jugement dans l'église de Plogonnec a une scène semblable.

(2) Le démon à la massue figure aussi au vitrail du Jugement dans l'église de Plogonnec.

reconnait saint André avec sa croix en sautoir et saint Mathias avec sa hachette. Il porte les cheveux en pointe sur le front et une moustache retombant des deux côtés de sa bouche.

Ce prêtre est présenté par une Sainte sans caractéristique. Devant lui, un petit ange, de la main gauche lui montre le ciel.

Sur le prie-Dieu on voit un écusson *d'argent à l'arbre arraché d'or, chargé sur le feuillage d'un oiseau d'argent, et sur le tronc d'un lièvre.*

Le prêtre, donateur du vitrail est un seigneur de Quoëts-quiriou qui portait pour armes, d'après un ancien aveu : « *Un chesnier, glanné, chargé au pied d'un lepureau ou connil et sommé d'un heron* » ; il s'agit peut-être de Henri Quoëtsquiriou, recteur en 1566.

Au-dessous de ce personnage, nous écrit M. le comte de Rosmorduc, on lisait, dans un fragment de cartouche, l'inscription suivante qui est un distique :

DEPOSCENTE BONVS FERT
MILITIS ARMA COLONVS GAVDET
ET AGRICOLE NOMINE FORTIS
EQVES

TROISIÈME VITRAIL

Au tympan, Christ glorieux montrant les plaies de ses mains. On voit aussi la plaie de son côté. A droite et à gauche, anges avec trompettes comme au deuxième vitrail.

Panneau de gauche. — Au haut, la Sainte Vierge et saint Jean-Baptiste, les mains jointes, les yeux levés au ciel. Le Précurseur est reconnaissable à son pagne en poil de chameau et à sa ceinture d'écorce.

Plus bas, 7 saints personnages, au nombre desquels apparaît au premier plan un saint Etienne, portant sur le crâne deux des cailloux de son supplice. Deux autres cailloux sont dans sa main droite, et l'on aperçoit d'autres

encore dans un pan de sa tunique, qu'il tient de la main gauche. Près de lui, saint François d'Assise a des stigmates sur les mains.

Tout au bord du panneau, des anges du Jugement aux ailes mauves sonnent de la trompette sur un ciel rouge où fiottent des nuages.

Panneau de droite. — Au haut, des anges et des trompettes, puis 7 personnages nimbés, parmi lesquels on reconnaît saint Paul avec son glaive, saint Matthieu avec sa plume et son écritoire.

Plus bas 6 autres personnages, au nombre desquels saint Sébastien, nu jusqu'à la ceinture, criblé de flèches, et saint Laurent tenant son gril.

Tout au bas, petit personnage nu, poussé par un démon velu de couleur bleuâtre, qui comme langue a un stylet pointu. Le démon tient l'âme par les cheveux ; celle-ci lève les mains au ciel, dans un geste de supplication.

QUATRIÈME VITRAIL

Au tympan, buste du Christ bénissant, ceint de la couronne d'épines, et tenant de la main gauche un globe surmonté d'une croix. A droite et à gauche, deux rois de Juda, provenant d'un arbre de Jessé. Celui de droite a son nom écrit en gothique : *Jéchonias*.

1^{re} scène, au haut du panneau de gauche. — Isaïe et saint Jacques se font face. Les banderoles qu'ils tiennent nous livrent leurs noms : on lit d'une part : *Esaias ego*, d'autre part *Iacobus*. Saint Jacques est d'ailleurs reconnaissable à sa coquille et son bourdon de pèlerin.

2^e scène, au haut du panneau de droite. — Jérémie et saint Pierre. La banderole de Jérémie porte ces mots : *Jeremias pater vocaris...* Sur celle de saint Pierre on lit : *S. Petrus credo in Dn Patrem*. Le Prince des Apôtres se reconnaît à sa clef.

3^e scène, au bas du panneau de gauche. — Zacharie le prophète et saint André. On lit sur la banderole de Zacharie : *Zach vilitio ego ante Dn*, sur celle de saint André : *Andreās...*

4^e scène, au bas du panneau de droite. — Malachie et saint Philippe. La banderole du prophète porte ces mots : *Malachias onus die quinta...* Sur celle de l'apôtre on lit : *Philippe...*

Ce vitrail est apparenté à ceux que le duc de Berry fit exécuter au début du xv^e siècle dans sa Sainte Chapelle de Bourges (1).

COTÉ MIDI

PREMIER VITRAIL (2)

Au tympan, c'est un assemblage de fragments disparates : têtes, torses, bras, mains. De chaque côté, un ange en prière. On voit aussi au haut des panneaux, deux anges tenant des cartouches ovales contenant l'un une croix d'or, l'autre la façade d'un temple.

Panneau de gauche. — C'est d'abord un saint moine, puis plus bas saint Jean-Baptiste vêtu de son pagne en poil de chameau, avec son agneau sur un livre. — Fragments divers.

Panneau de droite. — Au haut, un saint évêque, ganté de rouge, bénissant, et tenant de la main gauche une longue croix. Au bas, un saint personnage à barbe et cheveux blancs, en prière. — Fragments divers.

DEUXIÈME VITRAIL

Au tympan, sainte Anne, en dame du xvi^e siècle, portée sur ses genoux la petite sainte Vierge vêtue d'une robe verte et entourée de grandes fleurs. Sur les deux côtés, deux personnages en prière.

1^{re} scène, au bas du panneau de gauche. — L'Annoncia-

(1) *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1921. p. 131-132.

(2) A partir du bas de la chapelle.

tion. Au-dessous d'un petit ange rouge, rapporté, la Sainte Vierge est debout, en prière. A sa droite on lit le mot *Maria*.

2^e scène, au haut du panneau de gauche. — Délicieuse Nativité. L'Enfant Jésus est étendu. Devant lui saint Joseph et la Sainte Vierge sont debout. A gauche une femme soulève la tête de Jésus, à droite les mages adorent l'Enfant-Dieu. An fond du tableau, apparaissent les têtes de l'âne et du bœuf, ainsi que les bergers en prière.

3^e scène, au haut du panneau de droite. — Entre Marie et Joseph on voit un Pontife de l'Ancienne Loi. Un personnage assez vague se tient en face du prêtre. On dirait le mariage de saint Joseph et de Marie. La scène n'est-elle pas plutôt celle de la Présentation de Jésus au Temple, d'où l'Enfant divin aurait disparu ?

4^e scène, au bas du panneau de droite. — Le baiser de Judas. — **Fragments divers.**

5^e scène, dans le bas de la vitre. — Fragments d'épisodes de la Passion, où on reconnaît Jésus.

TROISIÈME VITRAIL

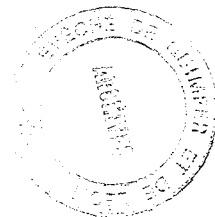
Au tympan, Père éternel, coiffé d'une tiare, bénissant, et tenant le globe du monde. — Dans les côtés fragments divers.

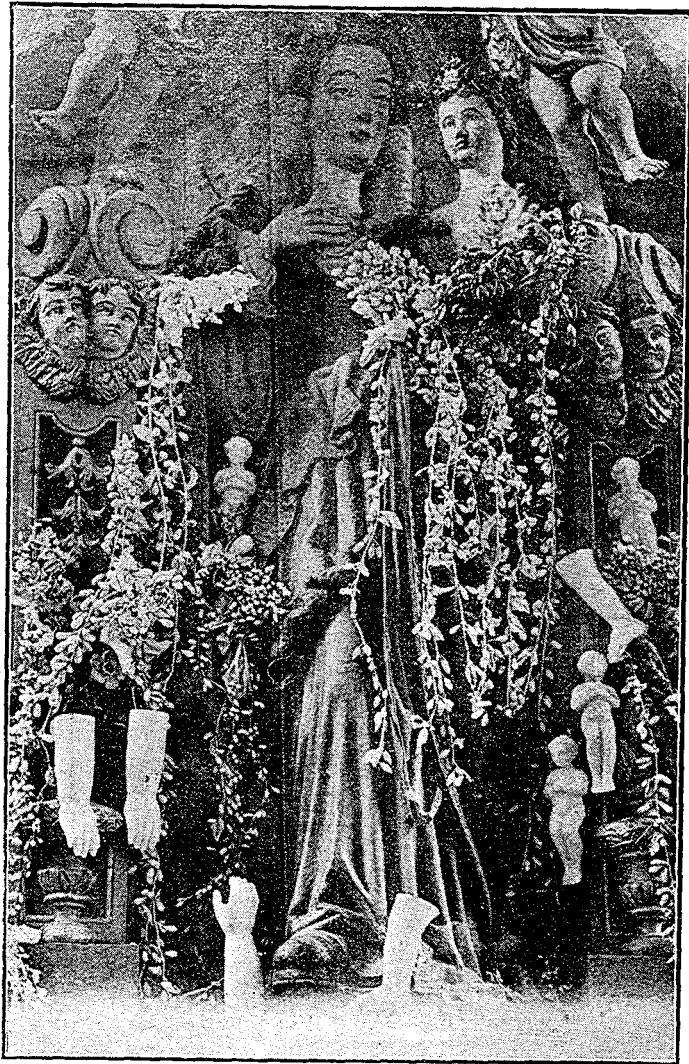
Panneau de gauche. — On voit ici un évêque, coiffé d'une riche mitre, et portant une croix à longue hampe. Au-dessous, un saint personnage agenouillé, tournant la tête à droite ; il tient un bâton et écrit sur un livre placé devant lui.

Panneau de droite. — On aperçoit l'apôtre saint Paul, portant un glaive dans la main droite, et de la main gauche, tenant un livre. Plus bas saint Michel, couvert d'une armure dorée, la tête nue, terrassant un dragon.

MAITRE-AUTEL

Le maître-autel, élevé de trois marches sur une terrasse de granit, est protégé par un baldaquin à quatre colonnes.





Notre-Dame de Kergoat.

Le Doaré, phot.

Il a un tabernacle surmonté d'un petit trône. Sur la porte de ce tabernacle on voit un agneau avec les sept sceaux de l'Apocalypse. Aux extrémités de l'autel deux anges adorateurs.

Derrière l'autel un escalier double, construit il y a une quarantaine d'années, permet d'accéder décemment, aux jours de Pardon à la statue de Notre-Dame adossée à une certaine hauteur au fond de l'abside, et que les pèlerins tiennent à baiser pieusement.

Le sanctuaire est clos par une balustrade du XVIII^e siècle, aux beaux balustrés sculptés et tournés, et dont la porte est en fer forgé.

STATUES

On voit au fond de l'abside la statue vénérée de Notre-Dame de Kergoat, couverte de rubans et d'ex-voto. Elle a des rapports assez frappants avec Notre-Dame de Quillidoaré, en la paroisse de Cast.

Du côté de l'Épître, grande sainte Marguerite, une croix à la main, debout sur son dragon (1). En face, du côté de l'Évangile, sainte Françoise, tenant un livre.

Au pan coupé de gauche, grande statue de saint Mathurin qui, revêtu d'une chasuble rouge, porte une croix dans la main droite, tandis que, de la gauche, il tient un pan de son étole. A ses pieds un buste humain représente une âme du Purgatoire.

Au pan coupé de droite, statue de saint Joseph.

Au coin du transept nord, petite statue de saint Mathurin avec un buste humain à ses pieds (2).

Au transept sud, sainte Barbe, appuyée à sa tour.

Dans la nef on voit les statues en bois de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste.

(1) Sainte Marguerite, terrassant le dragon, figure aussi dans l'église de Cast.

(2) Saint Mathurin a donc deux statues dans notre chapelle. On le retrouve à Cast et à Looronan. C'est un des saints les plus invoqués en Bretagne en faveur des âmes du Purgatoire.

TABLEAUX

Les deux chapelles du transept contiennent des copies, passablement défraîchies, de deux tableaux de Valentin. La toile de gauche représente l'Extrême-Onction, celle de droite le don du rosaire à saint Dominique. Nous y reviendrons.

CHAIRE

La chaire est du XVIII^e siècle. Les panneaux en sont décorés de fleurons, de calices et d'ostensoirs. Elle est surmontée d'un baldaquin orné de fruits et de fleurs, de têtes d'anges, et couronné par l'ange de la résurrection.

A l'entour du monument on voit une balustrade en fer hérissée de 36 pointes, destinées à porter les cierges offerts par la dévotion des pèlerins.

BÉNITIER

On voit, près du catafalque, un joli bénitier portatif en bronze, qui mesure 0 m. 19 de hauteur sur 0 m. 27 de diamètre à son ouverture. Il porte en caractères gothiques l'inscription suivante :

Lorans . Kerivel , fabrique . d'Itron-Varia . Kergoat . fit . ce . l'an . mil V^e XXIX.

ORGUES

Au fond de la chapelle, dans une tribune, sont de vieilles orgues, dont le buffet est supporté par deux colonnes. On lit sur ce buffet, à droite : *Peint par Cassaign 1841. Jean Hénaff S. Fabrice,* — à gauche : *René Philippe président. Jean Rividic trésorier.*

L'orgue lui-même est complètement délabré. Il est à l'abandon depuis le 22 septembre 1880. Ce jour il se fit entendre une dernière fois, à l'occasion du baptême d'une cloche.

La tradition locale veut que cet orgue soit venu à Kergoat d'une église de Quimper.

HORLOGE & CHAMBRE AUX ARCHIVES

La vieille horloge se trouve dans une chambre, au côté nord du clocher. Il y a beau temps qu'elle a cessé ses fonctions. Le trou que présente le pavé était destiné à recevoir les grosses pierres qui lui servaient de poids.

Sur le midi du clocher est la chambre aux archives à fenêtre grillée. A l'étage, une armoire monumentale apparaît, lamentablement vide, reposant sur de grosses poutres vermoulues. Le tout menace de s'effondrer.

MOBILIER DE LA SACRISTIE

La sacristie possède trois croix processionnelles en cuivre argenté. L'une d'elles, très jolie, porte, sur le nœud, des clochettes et des figures d'Apôtres, au revers, un Christ et une Sainte Vierge, sur les supports latéraux, une sainte femme et un saint évêque. Le pied de la croix est garni d'anneaux de métal.

Cette croix est un don de René Le Page, du village de Kergaradec.

Dans la chambre haute de la sacristie, une armoire de menuiserie porte l'inscription : F. CHEREC . 1669. On y voit aussi un vieil antiphonaire, imprimé à Lyon en 1730 chez Pierre Vatrav.

CLOCHES

Il y a deux cloches à Kergoat, comme à l'église paroissiale (1).

(1) Les registres de baptêmes signalent à la date du 20 avril 1788 la bénédiction de deux cloches destinées à l'église paroissiale.

On lit sur la première :

MADAME LOZACH DE KEROVREDAN NEE DU BOIS
HARDY (1) MARRAINE. M^r LE GVILLOV R^e DE QUEME-
NEVEN M^r GVILLAVMÉ LE PAGE PARRAIN.

BRIENS F A MORLAIX 1827.

L'autre cloche porte l'inscription suivante :

AD MAJOREM DEI GLORIAM. CE JOVR 22 AOVT 1880
A ETE BAPTISEE PAR G LE FLOCH RECTEUR MARIE
FELICIE PIE. LE PARRAIN A ETE HERVE RANNOV LA
MARRAINE MADAME POVLPIQVET DE BRESKANVEL
NEE MARIE FELICIE DE LA ROQVE TREMARIA. QVE
CEVX QVI VIENDRONT APRES NOUS DAIGNENT SE
SOVVENIR DE NOUS.

JEAN FONDEUR A QVIMPER (2).

CALVAIRES

Dans le cimetière, du côté midi de la chapelle, on aperçoit une calvaire, dont le long fût en kersanton repose sur une base triangulaire à trois degrés, qui porte sur les angles trois pinacles gothiques. Cette base granitique est occupée par un groupe de Notre-Dame de Pitié, un grand saint Jean-Baptiste avec son agneau sur un livre, un petit saint Guénolé (3) et un saint encore plus petit ; ce dernier est assis, la tête appuyée sur l'une de ses mains : ne serait-ce pas saint Avertin ? (4).

(1) Suzanne de Bois Hardy du Mignon signe comme marraine à Quéménéven en 1750 et 1753.

(2) Sur cette cloche, est gravée à plusieurs reprises, séparant deux membres de phrase, une main tenant une couronne.

(3) Cette statue a une inscription gothique que M. Le Guennec a lue : *S. Gren... ap.*

(4) Saint Avertin, compagnon de saint Thomas de Cantorbéry (XI^e siècle), honoré dans le Finistère et les Côtes-du-Nord, est prié pour les maux de tête et d'oreilles. (*Bull. Dioc. d'Hist. et d'Arch.* 1924, p. 199 ss.)



Le Doaré, phot.

Calvaire de Kergoat.

Trois anges voltigent autour des branches de la croix, recevant dans des calices le sang des plaies du Sauveur.

Signalons deux autres calvaires en granit. L'un appelé autrefois *Kroaz-Kervouzailet* et aujourd'hui *Kroaz-Pellen*, est situé sur la route de Chateaulin, à 200 m. environ au nord-est de la chapelle. D'un côté le Christ en croix, de l'autre une Vierge tenant de la main gauche l'Enfant Jésus qui porte le globe du monde.

L'autre calvaire, appelé *Kroaz-Guernevez*, se trouve à 3 ou 400 mètres au sud-ouest de la chapelle à l'entrée du vieux chemin qui conduit au village de Guernevez. Le bras gauche de la croix a disparu avec celui du Christ. Au revers, on aperçoit la Vierge portant l'Enfant Jésus. Le fût est orné d'un chapiteau rond à godrons.

TOMBES

Dans le cimetière, au pied du calvaire s'étalent les cinq tombes de la famille de Laroque de Poulpiquet, du manoir voisin de Treffry.

En voici les inscriptions :

Première tombe. — Comtesse Robert Payen de la Garandière, née Marie-Thérèse de Poulpiquet de Brescanvel, 20 janvier 1904, décédée à Paris le 13 avril 1926.

M. Guillaume-François Trémaria de Laroque, décédé à Tréfry le 22 septembre 1817, à l'âge de 63 ans (1).

M. Jean-Baptiste-Guillaume Trémaria de Laroque, décédé à Tréfry le 11 novembre 1845, à l'âge de 61 ans.

M. Julien-François-Marie Trémaria de Laroque, capitaine d'infanterie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Tréfry le 24 avril 1872, à l'âge de 75 ans.

M^{me} de Poulpiquet, née Félicie Trémaria de Laroque, décédée à Tréfry le 7 septembre 1885, à l'âge de 36 ans.

Deuxième tombe. — Dame Angélique-Yvonne-Charlotte

(1) Dans cette tombe fut aussi inhumé Jean-Baptiste-François Trémaria de Laroque, décédé à Tréfry le 17 juin 1803, à l'âge de 79 ans.

Hignard épouse de Jean-Baptiste Trémaria de Laroque, décédée le 29 septembre 1829 à l'âge de 32 ans.

M. Alfred-Charles-Guillaume Trémaria de Laroque, décédé à Paris le 29 avril 1838, à l'âge de 21 ans.

M. Guillaume-Jean-François-Marie Trémaria de Laroque, décédé à Tréfry le 12 novembre 1866, à l'âge de 68 ans.

M. Césaire-Jean-Marie de Poulpiquet de Brescanvel, décédé au château de Tréfry le 17 mai 1890, à l'âge de 56 ans.

Troisième tombe. — Dame Marie Trémaria de Laroque, décédée à Quimper le 13 juin 1831, à l'âge de 59 ans.

Demoiselle Trémaria de Laroque, décédée à Tréfry le 3 mars 1866, à l'âge de 60 ans.

M^{me} Marie de la Buharaye, épouse de M. Césaire de Poulpiquet, décédée au château de Tréfry le 26 juin 1898 à l'âge de 30 ans.

M. Césaire de Poulpiquet de Brescanvel, décédé au château de Tréfry le 4 juillet 1912, à l'âge de 42 ans.

Quatrième tombe. — M^{me} Dulcibella Louisa Astley, vicomtesse de Kersabiec, née à Carlton, comté d'York (Angleterre), le 29 octobre 1840, décédée à Quimper le 27 mars 1910.

M^{me} Césaire de Poulpiquet de Brescanvel, née Jeanne-L.-M. Siochan de Kersabiec, à Nantes, le 24 novembre 1870, décédée à Bellevue (S.-et-O.) le 30 juillet 1917.

Cinquième tombe. — M. Joseph de Poulpiquet de Brescanvel, décédé à Lorient le 4 septembre 1900 à l'âge de 21 ans.

On lit sur une plaque de marbre : Marie de Poulpiquet, et Marie-Thérèse de Poulpiquet.

FONTAINE

La fontaine sainte qui, selon l'usage, accompagne toujours en Bretagne les lieux de pèlerinage, se trouve ici à près d'un kilomètre de la chapelle, dans la direction du sud, non loin du village de Bohars, au pied du Bois-du-Duc. On y accède par un sentier boisé et pittoresque.



La Fontaine de Kergoat.

Le Doaré, phot.

C'est un édicule à fronton, encadrant une large niche pratiquée au ras du sol, et abritant un groupe en granit de sainte Anne, de la Sainte Vierge et de l'Enfant Jésus, d'une allure archaïque. On lit sur le linteau :

JESV : MARI
ANNA 1781.

Une autre date, 1827, sculptée au sommet du fronton rappelle l'époque où le monument fut restauré.

L'eau s'écoule dans un petit bassin rectangulaire.

Des paralytiques font tremper leurs chemises dans cette eau, pour s'en revêtir dès qu'elles sont sèches.

Jadis, les pèlerins étrangers, arrivés la veille du Pardon, allaient dans la soirée même de ce jour s'abreuver à la fontaine. L'eau leur était offerte dans des bols par des enfants ou des pauvres de Kergoat, qui en échange du service rendu, recevaient une légère obole.

Certains fidèles, aux jours de forte chaleur, après avoir bu à la source sainte, répandaient de l'eau dans leurs manches, pour se rafraîchir.

FONDATIONS

27 avril 1526. — Le Chapitre de Quimper érige en chapellenie perpétuelle la fondation d'une messe basse à être célébrée, tous les vendredis, en la chapelle de N.-D. de Kergoat, fondation instituée par Marguerite Le Héno, et dont M. Alain Ballé est premier titulaire.

31 janvier 1616. — Fondation faite par Alain Hascoët et Catherine Kerdrain sa femme d'un service à chaque jour de sainte Catherine en novembre. Ce jour-là seront chantés un nocturne des vigiles des morts et une messe de *Requiem*. Comme dotation Hascoët et son épouse donnent à l'église paroissiale et à la chapelle du Kergoat le fond de deux parées et demie de terre chaude en un grand parc nommé le Gonnidou au-dessus du village de Kerezequel contenant environ 84 sillons. Du prix de la ferme les fabriques des deux églises donneront 60 sols à être répartis entre les

recteur, curé et prêtres pour leur peine et salaire. — *Signé* : QUOETSQUIRIOU et POULMARC, notaires.

7 septembre 1628. — Testament par lequel messire Jean Toulguengat, sieur de Treffry, ordonne qu'il soit inhumé dans l'une de ses tombes au Kergoat, qui est au-dessous du crucifix. Il demande une messe chantée de *Requiem* avec vigiles et recommandations chaque dimanche, et lègue à cet effet une rente de 7 livres. — *Signé* : LOLLYER, notaire.

17 juin 1655. — Ecuyer Guillaume Thépault et demoiselle Renée le Hec son épouse, seigneur et dame de la Porteneuve donnent 70 sols pour l'entretien de la chapelle et 20 sols pour les prêtres qui assisteront à l'office institué par les dits seigneurs et dame pour être célébré le jour de la Fête-Dieu sur la tombe de la maison de Le Hec. — *Signé* : TOULGUENGAT, notaire. — Pierre PIÉDERRIÈRE, chapelain, faisant pour les autres chapelains.

30 mars 1669. — Fondation établie par Louis Maestrius et Jeanne Jouin sa femme : deux services par an, dont l'un en l'église paroissiale au jour de la Saint-Louis, et l'autre en la chapelle du Kergoat le jour de saint Jean-Baptiste, avec un *Recorderis* chaque dimanche sur la tombe d'Augustin Maestrius à Quéménéven. Louis Maestrius et son épouse donnent à cet effet sur le village de Leslia, 6 livres de rente à chacun des marguilliers des dites églises. Les marguilliers prendront de cette somme 70 sols, qu'ils remettront aux prêtres et chapelains de la paroisse en retour des services chantés.

27 août 1675. — Fondation instituée par noble homme Louis Toulguengat, fils d'Alain.

PROPRIÉTÉS ET RENTES DE LA CHAPELLE

La chapelle de Kergoat possédait à titre de propriété les biens suivants :

Park-Nouel au village de Kerimanton, — Keredern et Botgars, — Park-ar-c'hoat sur lequel étaient dues 6 livres

de rente, — Keranfeliën, — Kergoat-vian ou Timoal, — Park-an-Ilis au Kergoat, donnant du midi sur la route de la chapelle au bourg de Quéménéven, du couchant sur les issues et pourpris de N.-D. de Kergoat, du nord sur le chemin de Kergoat à Châteaulin, — Park-Kergoat, donnant d'orient sur le chemin de Pontlez à Châteaulin, du midi sur celui de Kersantec à Quéménéven, d'occident sur Karrent-Donnatz, du nord sur Pilader, — Toul-ar-Stif, — Trobalo, — Brunguennec, acheté en 1731, — une parée de terre au village de Keromnès, donnant d'orient sur un sentier conduisant à Kerbian, du midi sur Park-an-tirien-croaz, de l'occident sur le chemin de Châteaulin, — Park-ar-goarem-uella, donnant du midi sur le Bois-du-Duc, du couchant sur Park-Debat, du nord sur Park-Debat et Park-an-ti, — une maison à Locronan.

Sur le village de Keranboberès, était due en 1719 une rente de 5 livres 12 sols ; sur celui de Leslia, les enfants de René Tanguy devaient, en 1775, 6 livres de rente.

Le 11 octobre 1732, Jacques Le Goff, fabrique du Kergoat, prête la somme de 600 livres à Alexandre Le Floc'h, notaire royal de la sénéchaussée de Quimper, demeurant au château de Penquélenec en Peumerit, à condition qu'il lui verse une rente annuelle de 30 livres tournois jusqu'à extinction de la dette (1).

CONFRÉRIES

Confrérie de Jésus agonisant

Il existe dans nos Archives épiscopales un Bref d'indulgence concédé à perpétuité par le pape Innocent XII, le 6 mai 1695, à tous les fidèles qui se sont associés ou s'associeront dans la confrérie de Notre-Seigneur Jésus-Christ agonisant en croix et de Notre-Dame de Pitié (2), sa Mère,

(1) Arch. dép. 221 G 2.

(2) Quatre calvaires en granit portent, dans la paroisse, la statue de Notre-Dame de Pitié. Ils se trouvent aux cimetières du bourg et de Kergoat, à Pont-Guen et à Ménéven.

dans la chapelle de Notre-Dame de Kergoat. Voici la teneur de ce document :

« Innocent Pape XII. Pour perpétuelle mémoire. L'office de Pasteur auquel il a plu à la divine providence de Nous élever pour le gouvernement de l'Eglise Catholique, demande de nous que nous écoutions favorablement les pieuses Requêtes qui nous sont adressées par les fidèles : Et à cet effet, comme nous avons appris qu'il y avait dans l'Eglise ou chapelle de Quergoët, située en la paroisse de Q. dio. de Q. une dévote et pieuse confrérie érigée sous le Titre et Invocation de N. S. J. C. agonisant en croix, et de N.-D. de Pitié sa mère, non seulement pour les hommes d'un art spécial, mais généralement pour tous ceux et celles qui y voudront entrer, afin que les Confrères et Sœurs puissent exercer plusieurs œuvres de piété et de charité, comme ils ont accoutumés. Nous pour l'augmentation de la ferveur des fidèles et de la Confrérie, appuyé sur la miséricorde de Dieu Tout Puissant et sur l'autorité des Bienheureux Apôtres S. P. et S. P., accordons à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe qui entreront dans la dite Confrérie, le premier jour de leur entrée, Indulgence plénière, pourvu qu'ils soient véritablement pénitents, confessés et répûs de la Sainte Communion, et aussi concédons pareille indulgence à tous les Confrères et Sœurs qui sont déjà inscrits ou qui se feront inscrire, savoir à l'article de la mort de chacun d'iceux ou d'icelles, s'ils font véritablement pénitents, confessés et répûs de la S. Eucharistie, et en cas qu'ils ne le puissent faire, qu'ils prononcent du moins de bouche le nom de Jésus, ou qu'ils l'invoquent dans le cœur. Accordons pareillement plénière Indulgence et rémission de tous péchés à tous les Confrères et Sœurs qui vraiment pénitents, confessés et communiés, visiteront dévotement l'Eglise ou la chapelle de la dite Confrérie tous les seconds dimanches d'octobre de chaque année : En outre les dits Confrères et Sœurs qui véritablement pénitents, confessés et communiés, visiteront avec piété et dévotion la dite Eglise ou Chapelle de N.-D. du Guergoët dans les 4 jours suivants : savoir le jour de Fête de Saint André, la Nativité de la Vierge Marie, le lundi de la 3^e se-

maine de Carême et le jour de l'Assomption de la Mère de Dieu, depuis les premières Vêpres jusqu'au soleil couchant du lendemain et y prieront Dieu pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, l'Exaltation de notre Mère la Sainte Eglise, gagneront 7 années d'Indulgences, et autant de quarantaines : Toutes les fois aussi que les dits Confrères et Sœurs assisteront aux Messes et offices divins qui se diront dans la dite Eglise ou Chapelle, ou mettront la paix entre ceux qui seraient en discorde, et aussi ceux qui enseveliront les morts, tant de leurs Confrères et Sœurs qu'autres, ou les accompagneront à la Sépulture, ou qui assisteront aux Processions qui se feront par la permission de l'Ordinaire, ou accompagneront le T. S. S. tant aux processions que lors qu'on le portera aux malades, ou étant empêchés, diront dévotement le Pater et l'Ave-Maria lorsqu'ils entendront sonner la cloche, ou aussi réciteront 5 Pater et 5 Ave Maria pour le repos des âmes des défunts Confrères et Sœurs ou détourneront quelques-uns du chemin de la perdition, ou enseigneront les commandements de Dieu ou feront quelque autre œuvre de charité, Nous leur accordons toutes les fois 60 jours d'indulgence. Ces présentes valables pour toujours. Or, nous voulons que s'il y avoit une autre indulgence à perpétuité, ou pour un temps non encore expiré, que ces présentes soient nulles, ou que si ladite Confrairie seroit agrégée à quelque Archiconfrérie, ou unie en quelque façon que ce soit, ou seroit instituée en quelque manière, voulons que les premières lettres et toutes les autres ne leur puissent servir, mais qu'elles soient dès lors nulles. Donné à Rome à Saint-Marie Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 9^e jour de May en l'an 4^e de Notre Pontificat.

Signé : J. F. Cardinalis Albanus.

« Nous, François de Coëtlogon par la grâce de Dieu et du St-Siège Apostolique, Evêque de Quimper et Comte de Cornouaille, approuvons la bulle cy-dessus, après l'avoir examinée, selon la forme et teneur, et pour la fête principale de ladite Confrairie. Nous assignons le second Dimanche d'Octobre de chaque année, et pour gagner l'indulgence de 7 années, nous assignons les fêtes de St André, la Nativité de

dans la chapelle de Notre-Dame de Kergoat. Voici la teneur de ce document :

« Innocent Pape XII. Pour perpétuelle mémoire. L'office de Pasteur auquel il a plu à la divine providence de Nous élever pour le gouvernement de l'Eglise Catholique, demande de nous que nous écoutions favorablement les pieuses Requêtes qui nous sont adressées par les fidèles : Et à cet effet, comme nous avons appris qu'il y avait dans l'Eglise ou chapelle de Quergoët, située en la paroisse de Q. dio. de Q. une dévote et pieuse confrérie érigée sous le Titre et Invocation de N. S. J. C. agonisant en croix, et de N.-D. de Pitié sa mère, non seulement pour les hommes d'un art spécial, mais généralement pour tous ceux et celles qui y voudront entrer, afin que les Confrères et Sœurs puissent exercer plusieurs œuvres de piété et de charité, comme ils ont accoutumés. Nous pour l'augmentation de la ferveur des fidèles et de la Confrérie, appuyé sur la miséricorde de Dieu Tout Puissant et sur l'autorité des Bienheureux Apôtres S. P. et S. P., accordons à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe qui entreront dans la dite Confrérie, le premier jour de leur entrée, Indulgence plénière, pourvu qu'ils soient véritablement pénitents, confessés et répûs de la Sainte Communion, et aussi concédons pareille indulgence à tous les Confrères et Sœurs qui sont déjà inscrits ou qui se feront inscrire, savoir à l'article de la mort de chacun d'iceux ou d'icelles, s'ils font véritablement pénitents, confessés et répûs de la S. Eucharistie, et en cas qu'ils ne le puissent faire, qu'ils prononcent du moins de bouche le nom de Jésus, ou qu'ils l'invoquent dans le cœur. Accordons pareillement plénière Indulgence et rémission de tous péchés à tous les Confrères et Sœurs qui vraiment pénitents, confessés et communiés, visiteront dévotement l'Eglise ou la chapelle de la dite Confrérie tous les seconds dimanches d'octobre de chaque année : En outre les dits Confrères et Sœurs qui véritablement pénitents, confessés et communiés, visiteront avec piété et dévotion la dite Eglise ou Chapelle de N.-D. du Guergoët dans les 4 jours suivants : savoir le jour de Fête de Saint André, la Nativité de la Vierge Marie, le lundi de la 3^e se-

maine de Carême et le jour de l'Assomption de la Mère de Dieu, depuis les premières Vêpres jusqu'au soleil couchant du lendemain et y prieront Dieu pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, l'Exaltation de notre Mère la Sainte Eglise, gagneront 7 années d'Indulgences, et autant de quarantaines : Toutes les fois aussi que les dits Confrères et Sœurs assisteront aux Messes et offices divins qui se diront dans la dite Eglise ou Chapelle, ou mettront la paix entre ceux qui seraient en discorde, et aussi ceux qui enseveliront les morts, tant de leurs Confrères et Sœurs qu'autres, ou les accompagneront à la Sépulture, ou qui assisteront aux Processions qui se feront par la permission de l'Ordinaire, ou accompagneront le T. S. S. tant aux processions que lors qu'on le portera aux malades, ou étant empêchés, diront dévotement le Pater et l'Ave Maria lorsqu'ils entendront sonner la cloche, ou aussi réciteront 5 Pater et 5 Ave Maria pour le repos des âmes des défunts Confrères et Sœurs ou détourneront quelques-uns du chemin de la perdition, ou enseigneront les commandements de Dieu ou feront quelque autre œuvre de charité, Nous leur accordons toutes les fois 60 jours d'indulgence. Ces présentes valables pour toujours. Or, nous voulons que s'il y avoit une autre indulgence à perpétuité, ou pour un temps non encore expiré, que ces présentes soient nulles, ou que si ladite Confrairie seroit agrégée à quelque Archiconfrérie, ou unie en quelque façon que ce soit, ou seroit instituée en quelque manière, voulons que les premières lettres et toutes les autres ne leur puissent servir, mais qu'elles soient dès lors nulles. Donnée à Rome à Saint-Marie Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 9^e jour de May en l'an 4^e de Notre Pontificat.

Signé : J. F. Cardinalis Albanus.

« Nous, François de Coëtlogon par la grâce de Dieu et du St-Siège Apostolique, Evêque de Quimper et Comte de Cornouaille, approuvons la bulle cy-dessus, après l'avoir examinée, selon la forme et teneur, et pour la fête principale de ladite Confrairie. Nous assignons le second Dimanche d'Octobre de chaque année, et pour gagner l'indulgence de 7 années, nous assignons les fêtes de St André, la Nativité de

la Vierge, le lundy de la 3^e semaine de Carême, le jour de l'Assomption de la Vierge, jours choisis par les Confrères et permettons que cette bulle soit publiée dans Notre Diocèse et imprimée.

Donné à Quimper dans Notre Palais Episcopal le
1695.

S. : F. B., Evêque de Quimper. »

Et plus bas :

Par Commandement de Monseigneur :

J. CATTIER LOZELAYS, Secrétaire. »

Par Bref du 24 août 1858, Sa Sainteté le Pape Pie IX renouvelait la Confrérie de Jésus agonisant, et Monseigneur Sergent, évêque de Quimper, deux ans plus tard (8 août 1860), arrêtait ce qui suit :

1. La fête principale de la Confrérie de Jésus agonisant, établie dans la chapelle de Kergoat, est fixée au 3^e dimanche du mois d'août.

2. Les jours déterminés pour gagner l'indulgence de sept ans et sept quarantaines sont :

- a) Le premier lundi de Carême.
- b) Le jour de la Compassion de la Sainte Vierge.
- c) Le dimanche de Quasimodo.
- d) La fête du 15 août.

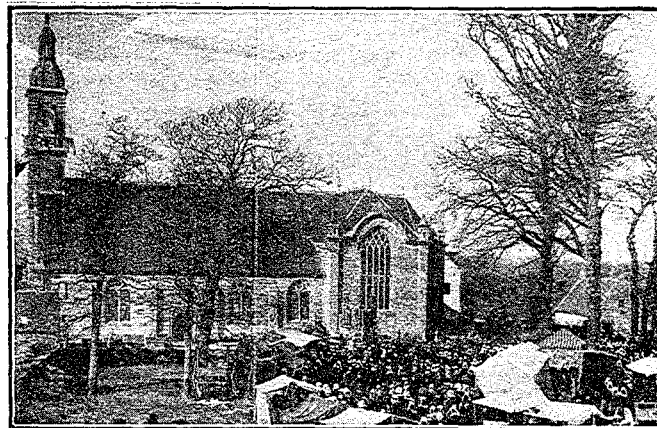
Confréries du Rosaire et du Scapulaire

Elles furent instituées à Kergoat le 5 octobre 1828.

PARDONS

M. Desquatrevaux, recteur de Quéménéven écrivait à l'Evêché, le 2 janvier 1857 :

« On célèbre deux pardons dans la chapelle, le petit pardon le dimanche de la Quasimodo, jour de la clôture de la Pâque, le grand pardon le dimanche qui suit la fête de



l'Assomption. Lorsque le temps est beau, il y a à chaque pardon environ 3.000 pèlerins. L'usage est de donner en offrande un peu de chanvre, du fil, quelques hardes, des chemises et quelques vestes, du blé, de l'argent et des images en cire.

« Les faveurs demandées à Notre Dame sont d'être préservé des hémorragies et des incendies.

« Si on invoque la Vierge de Kergoat pour être préservé des hémorragies ce n'est pas, je pense, parce que Kergoat voudrait dire *village du sang*. La chapelle a pris ce nom parce qu'elle était à l'époque, de son érection entourée de bois, et il y a non loin de cette chapelle trois villages qui portent le nom de Penarc'hoat, que l'on traduit par *chef du bois* dans les anciens titres.

« Il y avait à Kergoat une confrérie en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ agonisant en croix, et de N.-D. de Pitié. Il s'y trouvait un calvaire où des anges recueillaient le sang qui coulait des plaies de Jésus. La coutume de prier N.-D. de Kergoat pour les hémorragies ne viendrait-elle pas de là ? Les saintes plaies du Sauveur n'ont-elles pas pu inspirer cette heureuse pensée à la piété de nos pères ? (1).

« Les jours de pardon, la procession fait le tour de la chapelle et du placître qui avoisine le cimetière. La statue de la Vierge est portée par huit jeunes personnes habillées en blanc, et quatre petites filles de la première communion portent les rubans. Les bannières sont portées par des jeunes gens en habits de dimanche.

« Trois paroisses voisines, Plogonnec, Locronan et Plo-névez-Portzai envoient aussi ce jour-là leurs bannières et leurs croix à la procession. Les porteurs de croix et bannières étant arrivés s'arrêtent chacun sur sa route respective. Un instant avant la grand'messe la procession de N.-D. de Kergoat sort de la chapelle au son du tambour, et va recevoir les autres processions. Elle se rend d'abord

(1) Ici, comme dans d'autres cas, la croyance populaire peut être fondée sur un jeu de mots. Elle n'en demeure pas moins légitime : Marie est en effet la dispensatrice de toute grâce et elle peut préserver ou guérir de toute infirmité.

auprès de la procession du bourg de Quéménéven, et la croix et la bannière de Notre-Dame touchent respectueusement comme pour les baiser la croix et la bannière de saint Ouen, patron de la paroisse. On entonne l'*Ave maris stella*, et ces deux processions se rendent ensemble auprès des autres qui les attendent et dont elles touchent tour à tour la croix et les bannières comme baiser de paix, en signe de bon accueil et de bon voisinage.

« Cette réception terminée, les croix et bannières des cinq églises s'avancent pour entrer avec ordre dans le cimetière, au son de cinq tambours alternant avec le chant de l'*Ave maris stella*. On fait le tour de la chapelle, puis on entre dans l'église pour la messe.

« La grande procession a lieu après les vêpres ; c'est la procession appelée : *procession ar miraclou* (1) ; en effet on y voit quelques hommes et quelques femmes les pieds nus ou en corps de chemise, et une foule de personnes des deux sexes portant toutes des cierges allumés ; le nombre des femmes est un peu plus considérable ; plusieurs d'entre elles portent leur enfant sur le bras, tenant un cierge de l'autre main. La procession après avoir fait le tour du placite et de la chapelle, rentre au sanctuaire pour la bénédiction du S. Sacrement, et le chant du *Te Deum*, pendant lequel deux prêtres en étole placés près de la balustrade, un de chaque côté de la nef, donnent l'image de la Vierge à baiser. Impossible de voir un plus grand empressement ; tous sans distinction se présentent tour à tour pour baiser l'image vénérée de Notre-Dame.

« On voit à chaque pardon cinq ou six personnes faire le tour de la chapelle et de l'autel à genoux. »

Jules Breton, membre de l'Institut, assista, en 1865, au pardon de Kergoat. Dans l'un de ses ouvrages il en donne une heureuse description. En voici quelques traits :

« A Kergoat une impression profonde vous saisit tout entier...

« L'église de granit gris, sur un fond de verdure sombre,

(1) La procession des miracles.

près d'un bois de chênes, était comme c'est l'usage aux pardons, entouré d'un triple cordon de cire..

« L'enclos bosselé de tombes où s'élèvent quelques croix de fer rouillé, se couvrent de cette herbe vive et grasse des cimetières... Il était plein de monde.

L'aveugle de Ploaré gisait étendu sur l'herbe... D'autres mendiants emphatiques psalmodiaient vers l'abside, dans le silence où priait la foule prosternée...

« Les voilà ces costumes où les ors et les paillettes d'azur scintillent sous les tulles ; ces rouges voilés qui prennent des tons d'aurore, et toutes ces couleurs puissantes ou tendres, variées dans une harmonie sacerdotale.

« La foule attendait.

« La châsse de la sainte allait sortir (1).

« Les arbres épandaient sur la solennité cette demi-obscurité de haute futaie qui enveloppait les cérémonies celtiques.

« D'orageux nuages, qui peu à peu s'étaient amoncelés dans le ciel, assombrissaient encore l'austérité de ce jour..

« Tout à coup dans le silence, la cloche tinte grêle et claire.

« Tous se lèvent.

« On se presse des deux côtés du chemin laissé libre.

« Des milliers de coiffes blanches se serrent, s'agglomèrent entre les arbres, en une vaste étendue froide comme une nappe de neige et qui ondule sous le ciel lourd d'orage.

« Et voici, dans cette foule, que l'un à l'autre, deux mille cierges s'allument, embrassant de leurs roses reflets les blancheurs sombres ; pureté céleste où crépitait en légers tourbillons un firmament de petites flammes ardentes comme les âmes de ce champ de prière.

« Un mouvement au portail. Apparaît la première bannière qu'il faut abaisser sous le cintre trop bas.

« Elle est lourde et l'homme qui la porte, pour maintenir l'équilibre, est forcé de courir obliquement renversé en arrière ; il s'arrête, et par un violent effort qui tend tous ses muscles, il la relève...

(1) De quelle Sainte ?

« Les tambours battent, mêlant leur bruit de guerre aux psaumes sacrés.

« Ils sortent du noir portail, émergeant de l'ombre, comme des portraits de Rembrandt... Plan, plan, plan ! Ils s'avancent fiers et attendris.

« Des fillettes, mitrées d'or, aux robes rouges chargées de broderies, passent, portant la châsse, sanctuaire où tendent les yeux ardents.

« Puis c'est le flot des pénitents. Ils vont trébuchant, tête basse, cierge expiatoire à la main, pieds et jambes nus, en corps de chemise sur leur poitrine velue, les yeux hagards et brûlés de fièvre, luisant dans le tas des chevelures fauves, noires ou grises, emmêlées et comme flottantes au vent du remords ; têtes parfois si décharnées qu'elles pourraient déjà figurer à l'ossuaire...

« Leurs maigres profils acérés tranchent sur les pieuses tendresses de ce champ étoilé, où tremblent, pâles comme des mortes, sous les ondes enflammées des cierges, les vierges incorporelles qui contemplent, du fond de leur extase, l'idéale patrie... » (1).

Aujourd'hui encore les Pardons de Kergoat ont lieu le dimanche de Quasimodo et le dimanche qui suit le 15 août. Ce dernier qui est le Grand Pardon est toujours bien fréquenté. On y vient de tous les coins de la Cornouaille (2).

DÉVOTIONS

« Il existe encore, écrivait en 1857 M. Desquatrevaux, un usage assez suivi, c'est de venir le lundi, surtout en Carême, faire trois fois le tour de la chapelle en disant le chapelet. J'ai demandé d'où venait cette coutume, il m'a été répondu

(1) *La Vie d'un Artiste*, Paris, Lemerre, 1890, p. 311-313. — Jules Breton a exposé au Salon de 1891, une toile remarquable représentant le Pardon de Kergoat.

(2) Yves Le Goff, de Cast, s'en retournant du Pardon de Kergoat le 15 août 1640, fut favorisé, au dire du Père Maunoir, d'une apparition de la Sainte Vierge. (Séjourné, *Histoire de Julien Maunoir*, I, p. 358-363.)

qu'il y avait ce jour plusieurs messes à la chapelle, et qu'en Carême la messe y était chantée tous les lundis. Cela paraît probable ; les anciens registres, disent, en effet, que l'organiste de Locronan était obligé de venir toucher l'orgue de Kergoat le premier dimanche du mois, aux fêtes de la Vierge et chaque lundi de Carême. Il y avait ce jour indulgence pour ceux qui visitaient la chapelle. »

Aujourd'hui encore, les fidèles viennent nombreux assister à la messe célébrée à Kergoat les lundis de Carême, et leur piété les porte toujours à contourner trois fois la chapelle en récitant le chapelet.

La messe est dite à Kergoat le dimanche qui suit la Fête des Morts. On y chante les Vêpres des Trépassés et il y a procession au cimetière.

Le saint Sacrifice est souvent offert dans notre chapelle à l'intention de ceux qui viennent de mourir, et la piété des paroissiens a voulu que près de N.-D. de Kergoat se dressât, comme au bourg, le monument des morts de la grande guerre (1914-1918).

Depuis 1927 il y a messe à Kergoat tous les dimanches. Cette messe est chantée le premier dimanche du mois.

Tous les baptêmes se font à l'église paroissiale, mais on sonne les cloches au Kergoat quand l'enfant appartient au quartier de Kergoat qui comprend les trêves du Kergoat et du Goulit.

Les mariages et enterrements du quartier ont lieu dans la chapelle de Notre-Dame.

La grande croix de Kergoat va au bourg pour les enterrements de première classe.

Voici d'après un document datant d'une soixantaine d'années, la nomenclature des villages de Quéménéven qui, au point de vue religieux, sont du rayon de Kergoat :

Tymoal.	Moulin de Pouchoucoat.
Kergadoret.	Treffry.
Pellen.	Kerori ou.
Pellen-bihan.	Brunguennec.
Kerousaillet.	Kerenvel.
Pennac'hoat Lucas.	Keredern.
Pennac'hoat Cosmaner.	Kerfeillant.
Pennac'hoat Moëllien.	Lesnévez.

Penfrou. Tyboucharé. Bohars. Bohars-Lochou. Lostarc'hoat. Plas-ar-C'horn. Bourlan-vihan. Mezaudren. Kernevez. Trobalo. Kerflous. An Nankic. Ty-hors.

Toularstiff. Lanzai. Ar Yeun. Lingouez. Parlec. Goazandorum-bihan. Goazandorum. Le Lec. Keraouen. Pennac'hoat Guilly. Voes-venn. Keragoff.

N.-D. DE KERGOAT & LA GRANDE TROMÉNIE

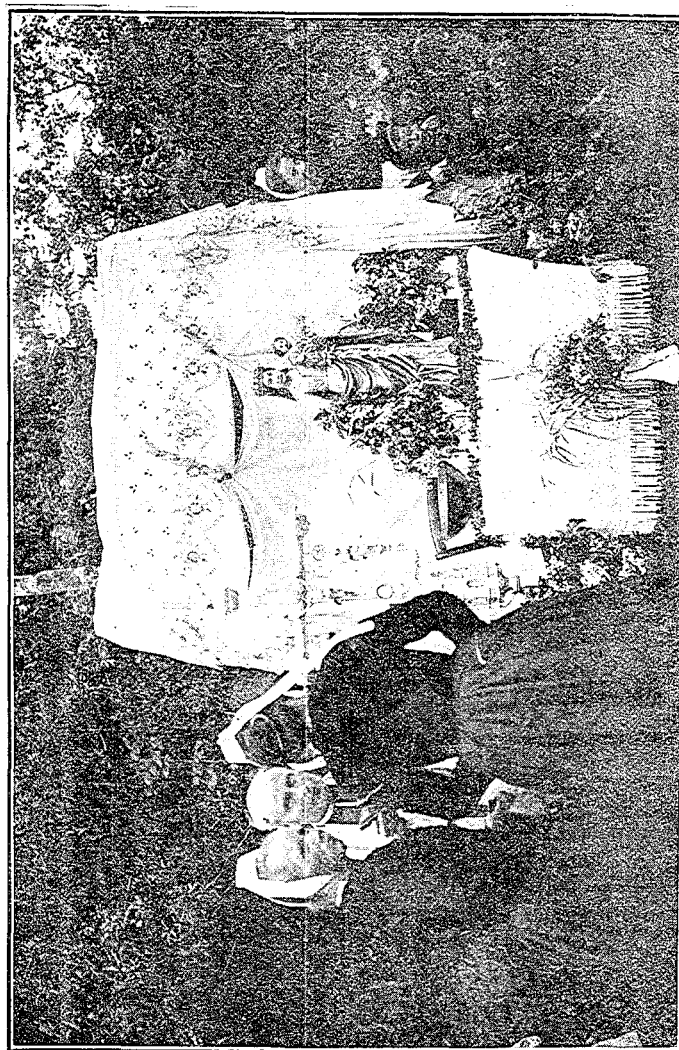
On sait que la Grande Troménie de Locronan est une grande procession qui a lieu tous les six ans, les second et troisième dimanches de juillet. Elle touche successivement au territoire de Plonévez-Porzay, de Quéménéven où elle fait un crochet, et de Plogonnec. Douze stations y sont prévues. Le parcours de la procession, parfaitement déterminé par une antique tradition, est absolument immuable, et le cortège n'est arrêté ni par bois, ni par barrière, ni par prairie couverte de foin, ni par champ ensemencé.

La Troménie se fait aussi de façon privée, par une foule de pèlerins isolés ou en groupe, et cela non seulement aux deux dimanches des processions solennelles, mais chaque jour de la semaine (1).

La paroisse de Quéménéven tient à honneur de venir saluer saint Ronan, lors de son passage dans la grande procession officielle. Plusieurs statues de la chapelle de Kergoat sont présentes sur le parcours : à Toul-ar-Stiff c'est saint Mathurin, à Trobalo saint Guénolé, non loin de Mézaudren Notre-Dame de Kergoat, avec la belle croix argentée de sa chapelle (2), à Guernévez c'est sainte Barbe.

(1) Voyez *La Grande Troménie de Locronan*, par MM. Pérenès et Guéguen, Quimper, Le Goaziou, 1923.

(2) A cet endroit un prêtre fait baiser aux pèlerins les reliques de saint Ouen, patron de Quéménéven.



Notre-Dame de Kergoat à la Troménie.

Pendant huit jours la Vierge de Kergoat bénira les pèlerins de la Troménie et recueillera leurs généreuses offrandes.

CANTIQUES BRETONS

Voici deux cantiques en l'honneur de la Vierge du Kergoat. Le premier porte l'*Imprimatur* de M. de Léseleuc, vicaire général de Mgr Sargent, en date du 18 juillet 1860. Le second fut imprimé le 15 février 1889, avec l'autorisation de M. Fleiter, grand vicaire de Mgr Lamarche. Composé par M. Labasque, recteur de Quéménéven, il est très poétique et devint bien vite populaire.

Au début de 1857, M. Desquatreaux, recteur, écrivait à l'Evêché : « Je n'ai à présenter de légende poétique que le cantique ci-joint. Il paraît qu'il n'est pas en grande vogue ; car je ne l'ai jamais entendu chanter dans la paroisse. Le cantique que l'on chante ordinairement en l'honneur de la Vierge, c'est *Santes Mari* ; on chante encore *Me ho salud Stereden ar mor*, ou bien *Me a laca ma fisians*. *Guerc'hes en ho sicour*. »

Cantic en honor d'an Itron Varia a Guergoad

1

Mari, guir vam da Zoue,
Rouanes meurbet galloudus,
Var an douar ac en Eê,
Muia caret o mab Jesus :
An oll dud oc'h anave
Evit o mam garantesus,
A ni, dreist oll pobl cristen,
A barres Quemeneven.

2

Er chapel eus ar Guergoad,
D'oc'h gant hon tadou cos savet,
Gant an nep o car erfad
Bepred e zoc'h bet henoret ;

Kersomp 'ta, kersomp timad,
D'ar chapel se evit guelet
Mari, feunteun a c'hrasou
A guir vam a viraclou.

3

Var an douar e deus bet
Digant e Mab e goulennoù ;
A petra n'obteno quet,
Savet var en tron enn Evou ?
Pedit-hi ta gant acket,
Discleriet dei oc'h isomou,
Ac e santot, eb dale,
E gallout dirac Doue.

4

Pet guech ac e pet feson
Ne deus hi quet roet mercou
Demeus e protection
D'an nep a rea disi veou ;
Dre e intercession
O deus oll bet o goulennoù,
Ar re vouzar, ar c'hlevet,
Ac ar re zall ar guelet.

5

Tud o isili dalc'het,
Abaoue niver bloavesiou,
A zeu e iebet parfet
Da accomplissa o veou ;
O zeot na baones ket
Da rei peb seurt meuleudiou
Dar Verc'hez dous a tener,
Bet ker mad en o c'henver.

6

Goazet, merc'het a groage
Prest da vervel o tivoada,
Pront a zo rentet pare
Goestlet d'an Itron, Varia ;

Re all exposet ive
Da en tan goall ar spontussa
Dre sicour Mari, buan,
Zo preservet dioc'h an tan.

7

Pet d'ar maro exposet
E creis ar maro, e creis an douar,
Er Guergoad o deus cavet
En dorn gallouduz do sicour ;
Bepred e vo selaouet
Ar pinvidic ac ar paour
A bedo a galon vad
Ar batrones a Guergoad.

8

Ne oufe biken lagad
Enoui o consideri
Ar chapel eus ar Guergoad,
Consakret d'ar Verc'hez Vari ;
Tud a ro a galon vad
Offransou evit e orni ;
Ne aller nemeur guelet
Er chapel caeroc'h savet.

9

Da zul ar C'hasimodo
Piou a oufe niveri
Pegument a dud a so
Er chapel gaer ma o pidi ?
Dreist oll piou a lavaro
An niver a bobl a so en-hi
D'ar sul varlec'h anter east
Ac eus a bell ac eus a dost ?

10

En deizioù se a bardon,
Eus a Dreguer ac a Venet,
A Guerne ac a Leon
Er Guergoad cals tud a velet,

Araoc ar brocession
 En o dorn goulou allumet ;
 Miraclou sclear ac anad,
 A batrones ar Guergoad.

11

Sul goud' an Assomption
 Coëssait a communié
 Gant er guir gontrition,
 Pardonet vô deoc'h pep penet.
 Goude gant devotion
 Er chapel gaër ma daoulinet,
 Ma livirit pemp *Pater*,
 Oc'h eus induljansou plenier.

12

En-hi so eur Vreuries
 Eur a Bassion or Salver,
 A Vari, mamm a drues,
 Gant an induljansou plenier,
 Evit var fin ar vues,
 Pa vezo ker bras an danjer,
 Ma teuint da gonforti
 An den en e angoni.

13

Merc'h pur d'an Tad eternal,
 Mam da Jesus-Christ on Otrou,
 Pried d'ar Speret-Santel,
 Assuret eus o faveuriou,
 Gant fians en o chapel
 E visitimp oc'h oteriou.
 Ia, or mam dous a mad
 Ni o kuelo er Guergoad.

Kantik Intron Varia Kergoat

e Parrez Quemeneven

Ton : Intron Varia Rumengol.

DISKÂN

Intron Varia Kergoat,
 O patronez ken dous, ker mad,
 Er bed-ma roit d'eomp ho pennoz,
 Hag er bed-all ar Baradoz !

1

Salud, verelaouën skeduz,
 Salud, lilien dudiuz,
 Salud, salud, Güerc'hez dinamm,
 Salud, hon Intron, hag hor Mamm !

2

Koant e tigor var ribl ar ster
 Ar rozen d'an nevez amzer,
 Ha c'houi, fourdilizen an Èe,
 Zo pur ha kaër e pep mare.

3

An durzunel hag ar golvan
 A gav eun neiz d'ho re-vihan ;
 Mez ho chapel, Mamm benniget,
 Setu va neiz muia-karet.

4

Bep bloaz d'hor bro guinilié
 O tont eüruz a vez guelet,
 Bep bloaz, bemdez, ho tud fidel
 A zired eüruz d'ho chapel.

5

Gant he zaë mein dantelezet
 Vel eur rouanez eo guisket :

Kaëroc'h chapel, hervez an holl,
Ne z'euze nemet e Rumengol.

6

Var an Thabor eme sant Per
Mad oa beza gant hor Zalver,
Mad eo d'eomp ive chomm ama
Dirak hon Intron Varia.

7

Dous eo d'eur vamm deiz he gouël
Skuill he bennoz en he chapel.
Skuillit 'ta var ho pugale
Puill ho pennoz euz bar an Ee.

8

Roit, Mari, d'an dud seyzet,
Roit levezet, ha yec'het :
E kreiz ar mor, e kreiz an dour,
Mari, bezit ouz hor sikour.

9

Goazed, merc'hed o tiwoada
Dirazoc'h a voar daoulina :
Ni ho ped, Mamm garantezuz.
Outho' grit eur zell truezuz.

10

Pell ato diouz Quéménéven
Kasit ar c'hlenvet, ar voçen,
Ha diouz an tân, diouz ar pec'het
Hon diouallit, Güerc'hez, bepret.

11

Selaouit, m'ar plij, hor peden,
Da bep-unan roit he c'houlèn,
D'an dud yaouank buez vertuzuz,
D'an dud koz maro evuruz.

12

M'ar kollan ho sonj, ô Mari,
Ra vo skoët va izili,
Ra vo va zeod holl dizec'het,
Ma n'ho meulan, ô Mamm garet !

13

Keit 'ma vo bruk er meneziou,
Ha dero stard en hor c'hoajou,
En hor c'halon ho karantez
A vo birvidik da jamez.

14

Kristenien vad a Vreiz-Izel,
Pedit, pedit en he chapel,
Hag e dôr aour ar Baradoz
E vo laouën ouz ho kortoz.

HISTORIQUE

FAITS DIVERS

Une délibération du Général de Quéménéven en date du 18 décembre 1740, rapporte que dans la nuit du 10 de ce mois le tonnerre était tombé sur la tour surmontée d'une flèche, que cette flèche s'était abattue en grand sur l'église, ruinant la toiture, renversant quelques piliers et rompant toutes les vitres qui étaient colorées.

On décida d'une voix unanime qu'il fallait non pas réparer, mais reconstruire la chapelle dans un autre genre. Ainsi, au lieu d'avoir les fenêtres en pignon on jugea à propos de les mettre toutes sous la toiture, et ce pour éviter le désagrément de recevoir de l'eau dans l'église par les noues. Au lieu d'une flèche on adopta un clocher avec dôme. M. Bescond, recteur, fut donc chargé de faire dresser un plan et de le faire exécuter par les meilleurs ouvriers.

On mit la main à l'œuvre en 1742 mais comme il n'y avait en caisse que 2.400 livres on fut obligé de faire un premier

emprunt de 4.000 livres à la chapelle de Menez-Com, en Plomodiern, qui était à l'époque, en grande vénération. Plus tard on emprunta encore 4.000 livres à la même chapelle, et pour payer ces sommes on fit des quêtes et des souscriptions (1).

La chapelle de N.-D. de Kergoat fut donc remaniée en 1741. Elle s'élevait sur un terrain appartenant au marquis du Gage, seigneur de fief. La date de la construction de l'ancienne chapelle n'est pas connue. La vieille sacristie porte la date de 1675 (2).

Voici quelques extraits d'un registre des délibérations du corps politique de Quéménéven, de 1764 à 1774, dont les feuilles sont la plupart en lambeaux (3).

12 juin 1764. — « Les dénommés cy-après composant le général de la paroisse de Quéménéven assemblés en la sacristie de la dite paroisse aux fins d'assignation de dimanche 3 de ce mois scavoir : Joseph Yvin, Louis Piriou, Rolland Coatmen, Yvès le Bourveau, Guillaume Pocquet, Jean Pennaneach, Ambroise Thépault, Jean Piriou, Yves le Joncourt, Ollivier le Cozmao, Jean le Cozmao et Pierre le Nézet, les dits délibérants assemblés pour nommer et choisir des nouveaux fabriques et ont nommé et choisi les dénommés cy-après scavoir en l'église paroissiale Gabriel le Bourveau, de Kerouledan, en Kergoat, le Bot, de Kerfellien, en la confrérie du S. Sacrement Gabriel Pennaneach, à la frérie du Rosaire Alain le Nodu, à Saint-Guénolé François du Lech, en la confrérie des agonisants Mathurin le Coz, de Lanelec. Pour faire la cueillette des rolles ont nommé pour la trêve de Dioudeir Yves fils de Kerhuan, en la trêve de Kerilis Hervé le Moal, de Leslia, en la trêve de Quilligruc Yves Hascoët, de Kerarnec, en la trêve du Kergoat Thomas le Quiniou, de Penfroust le Joléc, en la trêve basse René Lhelgouarch, de Porlec'h.

« Ont de plus les mêmes délibérants, consenti au marché

(1) Rapport de M. Desquatrevaux.

(2) En 1580 Christophe Le Mezl était gouverneur de la chapelle.

(3) Arch. de l'Evêché. Dossier Quéménéven.

passé pour faire la tour du Kergoat avec Guillaume Salaun, demeurant en la paroisse de Saint-Mathieu, Quimper, entrepreneur de profession, scavoir le dit Salaun s'est obligé et s'obligé de lever une tour en dôme et d'y faire un escalier en pierre depuis le bas jusques à la chambre de cloches, de démolir l'ancien... depuis les fondements, de faire tirer toutes les pierres nécessaires, la chaux, en un mot de fournir toutes les choses nécessaires au bâtiment, la paroisse ne s'obligeant qu'aux charroys seulement, et sera donné au dit Salaun 150 livres quand il fera tirer les pierres, 150 livres à la Toussaint prochaine, 150 livres à la fin de février, et 300 livres au mois de mai, et le surplus à mesure que l'ouvrage avancera jusques à concurrence de 3.000 livres prix convenu pour cette tour qui sera complétée pour la Toussaint en un an, et ne pourra le dit Salaun faire tirer les pierres à une plus grande distance que la tombe de Queban (1), ainsi fait et arrêté en la sacristie du dit bourg de Quéménéven sous les seings des dits Louis Piriou et Jean le Cozmao et Guillaume Salaun pour leur respect, celui de Messire Jean-Joseph Maillard, recteur, pour Joseph Join, celui de Missire André Goascoz prêtre, pour Yves le Bourveau, celui de Messire René le Doaré, prêtre, pour Guillaume le Pocquet, etc... René Bourbria. »

10 août 1764. — On décide de transporter dans l'église paroissiale les archives de la chapelle de Kergoat, et de les y conserver, tant que dureront les réparations de cette chapelle.

7 septembre 1764. — Pierre Le Bot, fabrique, soldera Guillaume Salaun, entrepreneur, pour les travaux effectués au sujet de la tour, et cela sans qu'il soit besoin de réunir les délibérants.

28 décembre 1764. — Le sieur recteur remontre qu'il n'y a plus d'argent dans la caisse de la fabrique de Kergoat, qu'il faut emprunter pour finir l'ouvrage, ou renvoyer les

(1) Cette tombe se trouve sur la vieille route de Plogonec à Locronan.

ouvriers. Le recteur est autorisé à faire un emprunt de 1.200 livres aux meilleures conditions.

8 septembre 1765. — On est en mesure de se libérer de l'emprunt de 600 livres fait au chevalier de Keroullas, et des 600 livres prêtées par le corps politique de Locronan en vue des réparations de la chapelle.

10 novembre 1765. — « Vu la remontrance du sieur recteur au sujet d'une statue de la Très Sainte Vierge qu'il a désiré faire faire pour la décence des processions qui se font à la chapelle de Kergoat, pour exciter par là la dévotion du peuple à l'égard de la Très Sainte Vierge, les délibérants consentent que M. le Recteur fasse faire une portative et telle qu'il la jugera convenable et décente. »

5 octobre 1766. — Le Général charge Ambroise Thépault, fabrique de Kergoat, de rembourser les 600 livres empruntées à la fabrique de Locronan.

12 octobre 1766. — Les délibérants « sont convenus pour le blanchissage de l'église et chapelle de Kergoat avec Henry Guezennec, couvreur d'ardoise, pour 225 livres sans que le général s'oblige à lui fournir autre chose que la chaux et le sable seulement. Donnent les dits délibérants tout pouvoir à Ambroise Thépault, fabrique actuel, de payer le prix convenu pour ledit marché et donnera ledit fabrique 25 livres à Henry Guezennec lorsqu'il viendra commencer, 100 francs pendant les ouvrages dudit marché, et 100 francs après le marché accompli... »

12 janvier 1769. — Quillien, du village de Trobalo, fermier de N.-D. de Kergoat, ayant fait un puits sans la permission du corps politique, s'est présenté à la séance et se voit condamné en punition de sa faute à donner à la chapelle de Kergoat 24 livres. Il obtient l'autorisation de bâtir une crèche, moyennant qu'il donne 24 livres de plus et qu'il plante deux douzaines de plants dans le cimetière de Kergoat aux endroits qui lui seront indiqués par le fabrique et par M. le Recteur. Il pourra construire un hangar sur son aire à battre pour une somme de 12 livres.

6 novembre 1769. — Le Général autorise « au sujet des orgues de la chapelle M. le Recteur, M. de Keroullas, et M. de Rozaven, procureur fiscal de Locronan, de passer marché aux meilleures conditions possibles pour leur réfection avec M. le Roy, facteur d'orgues de Rennes ». On prévoit à cet égard une somme de 1.600 livres.

29 mai 1770. — Pour répondre à l'arrêt de la Cour qui permet aux Généraux des paroisses de prendre dans leurs coffres les sommes nécessaires pour acheter « des bleds, pain et riz et autres comestibles » à distribuer aux pauvres, le Général de Quéménéven consent à ce que l'on prenne 150 livres à cet effet des mains du fabrique de N.-D. de Kergoat.

27 janvier 1771. — Les délibérants donnent pouvoir à Jean Hascoët, fabrique de Kergoat, de verser 1600 livres à M. le Roy, pour avoir raccommodé les orgues.

12 mai 1771. — « Les délibérants pour s'assurer d'un organiste sont convenus avec le sieur Blanchard, organiste à Locronan, pour venir toucher celles du Kergoat toutes les fois qu'on chantera la grand'messe en la dite chapelle, comme il sera indiqué au sieur Blanchard selon la liste qui lui sera donnée, dans laquelle liste sera inséré : les dimanches, fêtes et jours ouvriers commé tous les lundis de Carême et la veille des deux pardons, le tout pour la somme de 120 livres par an qui lui seront payées par le fabrique de la dite chapelle ; sont convenus de plus les dits paroissiens avec le sieur Blanchard qu'on lui diminuera 3 livres par chaque absence à moins qu'il n'y ait de maladie personnelle. »

7 février 1773. — « Les délibérants après avoir examiné les plans présentés par M Poupon, sculpteur, et Mazier et Lanchou, menuisiers, tant pour une chaire à prêcher que pour deux autels à faire dans les ailes de la chapelle de N.-D. du Kergoat, ont adopté les plans du dit M^e Mazier et ont réglé les conditions du marché à faire comme il suit, scavoir que tout sera exécuté en bon bois de chêne ou de chataigné sans aucun mélange c'est-à-dire que si l'on

commence la chaire en chêne elle sera toute en chêne, et ainsi des autels, que la chaire à prêcher sera faite avant la mi-août prochaine, un tiers du prix fixé sera payé après la réception de la chaire, le second tiers après la réception du premier autel, le troisième tiers après la réception de l'autre autel, qui devra être placé avant la mi-août en deux ans. »

L'entrepreneur fournira clous, pates-fiches et barres de fer ; la croix que supporte le dôme de la chaire sera remplacée par un ange avec une trompe. L'ouvrage sera fait de bois secs et sains. C'est Lanchou qui est chargé de l'exécuter.

21 juillet 1774. — Les délibérants donnent tout pouvoir à M. le Recteur de faire faire deux tableaux pour les deux autels qu'on place actuellement au Kergoat, à un des autels le tableau du St Rosaire, à l'autre le tableau des agonisants, promettant le dit général approuver et trouver pour agréable tout ce que le dit sieur Recteur fera à cet effet.

A de plus le dit général donne pouvoir à Mathias Quillien, fabrique actuel de la chapelle, de passer marché avec Yves le Cevere, de la ville de Locronan, pour fournir une horloge pour le prix de 200 livres, promettant le dit Cevere en répondre pendant un an sans dédommagement, laquelle horloge sonnera l'heure, la demie et l'avant-coup, a conditionné le dit ouvrier d'avoir 21 livres d'avance.

2 thermidor an IV (20 juillet 1796). — Ce jour fut vendue, pour 790 livres, à Jérôme Albert, de Locronan, représenté par le citoyen Daniélou « une pièce de terre déclose sous bois de haute futaye appelée le placître de Kergoat contenant sous fonds 140 cordes. Le dit bien dépendant de l'ex-fabrique de Quéménéven, acquis à la République comme provenant du ci-devant clergé ». Ce placître était évalué pour un revenu net de 35 livres, 17 sols, 6 deniers (1).

Le même jour est adjugée au même Jérôme Albert pour 726 livres « la maison de Kergoat, terres et dépendances,

(1) A propos du placître de Kergoat, signalons le puits profond qui s'y trouve en bordure de la route.

appartenant à l'ex-fabrique de Quéménéven, et acquises à la République » (1).

19 thermidor an IV (6 août 1796). — Voici un extrait du procès-verbal de la vente de la chapelle et du cimetière de Kergoat :

« Nous, Administrateurs du Département du Finistère... avons vendu... au citoyen Noël Saliou, demeurant à Kergoat-Bian en la commune de Quéménéven, une chapelle dite de Kergoat, un cimetière avec les arbres y étant, contenant trois cordes, vingt-deux pieds d'arbres existant dans la douve joignant le cimetière au couchant et en dépendant, situé en la commune de Quéménéven, canton de Locronan, provenant du ci-devant clergé et non affermé en 1790... Le tout vendu pour la somme de 854 livres 4 sols. La chapelle valait, en 1790, 37 livres 5 de rente, le cimetière 8 livres 7 (2). »

26 ventôse an VI (16 mars 1798). — Le village de Trobalô, propriété de N.-D. de Kergoat, tenu à titre de domaine congéable par Yves Quillien, suivant acte du 5 février 1782, est adjugé, après dix feux, à Yves Quillien, pour la somme de 45.700 livres (3).

3 pluviôse an XII (24 janvier 1804). — La Fabrique acquiert le placître de Kergoat, par acte passé devant notaire, sans charge ni fondation (4).

10 germinal an XII (31 mars 1804). — Acquisition par la Fabrique du cimetière de Kergoat en vertu d'un contrat fait devant notaire, signé Poquet, Blaise, Scordia, Louboutin, et enregistré le 2 janvier 1806 à Châteaulin (5).

5 floréal an XII (25 avril 1804). — M. Porlodec, recteur de Quéménéven écrit aux grands vicaires de Mgr André :

(1) Arch. dép. Procès-verbaux d'adjudication des domaines nationaux. Reg. n° 10. Procès-verbaux n°s 1151, 1152.

(2) *Ibid.*, n° 1866.

(3) Domaines nationaux, n° 14.

(4) Arch. paroiss. de Quéménéven.

(5) Arch. paroiss. de Quéménéven.

« La chapelle de Kergoat est aujourd'hui disponible. Elle est essentiellement nécessaire à l'exercice du culte dans cette paroisse. Son état de décence inspire la dévotion même ; l'on y a enterré de tout temps, et son cimetière est nécessaire à la succursale, vu le mauvais état des routes dans les saisons pluvieuses et l'insuffisance du cimetière de la mère église. Souvent l'office s'y célèbre, pendant le Carême tous les lundis, et il y a beaucoup de confessions ; de plus, à toutes les fêtes de la Sainte Vierge, même plus souvent. Elle est d'une utilité très grande au desservant, qui, à l'égard de ses malades, peut aisément leur porter le saint viatique, en y célébrant. L'éloignement de cette chapelle de la mère église la rend aussi nécessaire pour l'instruction des enfants. Elle a deux pardons par an également célèbres, et ces jours elle est fréquentée par un peuple innombrable, et par un grand nombre d'étrangers, qui y viennent apporter le tribut de leur reconnaissance. On y tient trois foires par an, où la dévotion à cette chapelle y attire beaucoup d'offrandes surtout en cierges ; ces jours, l'office s'y célèbre aussi.

« Nous vous prions donc, Messieurs les Grands Vicaires, de vouloir bien nous accorder votre protection auprès de Monsieur l'Evêque, pour qu'il lui plaise nous seconder de son approbation, et nous l'obtenir du gouvernement, vu le besoin qu'a Quéménéven de cette chapelle pour l'exercice de son culte (1). »

9 septembre 1830. — Le Conseil de fabrique de Quéménéven vote 1650 francs pour la réparation de l'orgue de Kergoat, et décide d'ouvrir une souscription dans la paroisse à cet effet.

18 janvier 1846. — Aliénation d'une parcelle du placître de Kergoat pour les travaux du chemin vicinal de Châteaulin à Douarnenez.

3 octobre 1852. — Ce jour-là « le Conseil s'est réuni en séance ordinaire pour examiner et adopter le devis qui lui

(1) Arch. de l'Evêché.

a été présenté pour la réparation de l'orgue de la chapelle de Kergoat. Considérant qu'il était urgent de réparer ce jeu d'orgues que l'on ne peut toucher depuis quelque temps, il avait fait venir M. Leyer, facteur d'orgues à Quimper. Cet artiste, après avoir examiné, pièce par pièce notre jeu d'orgues a fait son devis qui monte à 1450 francs. Mais il y a fait une réduction de 50 francs. Le Conseil donc, après l'avoir examiné dans toutes ses parties, a vu qu'il ne demandait pas un prix trop élevé. Il a donc conclu avec M. Leyer aux conditions énoncées dans son devis. Il lui a livré le jeu d'orgues avec tous ses accessoires pour être restaurés et mis en place pour le jour des Rameaux, 1853.

Le sieur Jean Rividic, propriétaire à Kerguéban et maire de la commune, qui a touché cet orgue depuis sa première restauration en 1830, s'est engagé à le toucher encore gratuitement, comme par le passé. Lorsqu'il sera empêché, il se fera remplacer par son fils qui a, à cet effet, reçu des leçons de musique aux frais de la fabrique chez M. Rolland, organiste de la Cathédrale de Quimper... »

2 janvier 1857. — M. Desquatrevaux, recteur, répondant à une circulaire de M. du Marchallac'h relative au culte de la Sainte Vierge, adresse à l'Evêché un long rapport, fort documenté, sur la chapelle de Kergoat.

17 mars 1861. — En vertu des pouvoirs à lui conférés par le pape Grégoire XVI, avec la permission de Mgr Sergeant, et du consentement de M. Rolland, recteur de Quéménéven, l'abbé Dupont, recteur de Plogonnec, en présence de M. Rolland, de M. Larvor, vicaire à Cast, et de l'abbé Coadou, prêtre, érige solennellement le *chemin de la Croix*, à Notre-Dame de Kergoat.

7 mars 1886. — Le Conseil de Fabrique expose qu'il y a lieu de délibérer : 1) Sur l'urgence qu'il y aurait à abat-

(1) Au fils Rividic succéda comme organiste, en 1862, François Mauguén, de *Tal-ar-groaz*, qui compte aujourd'hui 82 ans et conserve encore sa belle voix. Fanch Mauguén fut sacristain de Kergoat de 1887 à 1912, après son père, François Mauguén, et son grand-père André Le Grand. C'est Yves Cariou qui détient actuellement ces fonctions.

tre, dans le cimetière de la chapelle de Kergoat, dix-huit pieds d'arbres de différentes essences, lesquels arbres parvenus à maturité, sont un danger pour la chapelle et perdent chaque jour de leur valeur ; — 2) sur la nécessité de réparations à faire à l'église paroissiale, au prix desquelles réparations le prix de vente des arbres dont il s'agit plus haut serait utilement employé.

Les arbres en question sont estimés 360 francs.

1890. — Les colonnes et murs de la chapelle sont débâtiés moyennant la somme de 1800 francs.

10 avril 1899. — Dans une lettre adressée au Ministre des Beaux-Arts, le Recteur de Quéménéven, sollicite le concours de l'Etat en vue de la restauration des vitraux de la chapelle, classés comme monuments historiques (1) : « Cette vaste chapelle de Kergoat possède encore sept vitraux, dont un du xv^e siècle et les autres du xvi^e. Quelques-uns ont été bouleversés dans des restaurations maladroites, tous ont besoin d'être remis en plomb pour échapper à une ruine prochaine et imminente. Il serait à désirer que ces précieux spécimens de la peinture sur verre en Basse-Bretagne pussent être conservés. »

19 avril 1903. — Le soir du Pardon de la Quasimodo, des voleurs pénétrèrent dans la chapelle, en brisant le vitrail du fond du bas-côté nord.

1923. — Trois des anciens vitraux du côté midi de la chapelle sont réparés par M. Labouret, peintre verrier de Paris.

LA FAMILLE DE KEROULLAS

et N.-D. DE KERGOAT

Le manoir de Treffry, situé à un kilomètre nord-est de la chapelle de Kergoat, était habité aux xv^e et xvi^e siècles par la famille Le Ferrec, et dans la première partie du xvii^e

(1) En juillet 1898.

par les Toulguengat. Il devint, vers 1650, la propriété des seigneurs de Keroullas, par le mariage de Claude de Toulguengat avec Charles de Keroullas, fils cadet de René, sieur de Coathars, et de Marie de Penfeunténio.

Acquis et Habité, dès la fin du xviii^e siècle, par la famille Trémariamaria de Laroque, il passa aux de Poulpiquet, vers 1875, par suite du mariage de Félicie de Laroque avec Césaire de Poulpiquet.

C'est une modeste gentilhommière qui porte la date de 1736.

Sur un bloc de granit encastré dans la façade, et provenant de l'édifice antérieur, on peut lire l'inscription suivante, éloge de la maison bien unie et flétrissure de la discorde qui vient la mettre en lambeaux :

A : D IHS : MAR : 1622
ARCTA SEIPSA DOMVS NEC INANIS
SPLENDIDA LVX V....
SI MODO DIVISA EFLVAT ESTO SATIS

A gauche, sur la cheminée, on voit un cadran solaire. Un puits peu profond se trouve au milieu de la cour, à laquelle on accède par un portail à plein cintre de 5 m. de hauteur. La porte de service est de forme quadrangulaire ; un cœur en pierre fait saillie au milieu du linteau.

Le manoir a perdu son escalier de granit. Il a été démuni de sa ruineuse tourelle et quelque peu remanié en 1875, lors de la construction du nouveau château (1).

Voici quelques actes, empruntés à l'état-civil de Quéménéven, qui intéressent la famille de Keroullas dans ses rapports avec Notre-Dame de Kergoat. Nous les donnons par ordre chronologique.

29 juillet 1744. — Inhumation à Kergoat de Mathurine-Marguerite Ansquer de Parcpoulik, épouse d'écuyer Louis de Keroullas, seigneur de Kerverziou, âgée de quarante-

(1) Ce château, habité dès 1879, porte les armes des Poulpiquet : D'azur à 3 pies de mer becquées et membrées de gueules. Le vieux manoir est occupé par des fermiers.

quatre ans, morte au manoir de Treffry, après y avoir reçu le sacrement de Pénitence. — Ont signé :

DE LEISSEGUES DE KERCADIO. — GUY DE MOELLIEN. — HEUSSAF D'OIXANT. — CHARDON. — HEUSSAF D'OIXANT, recteur de Plogonnec. — DE ROSPIEC DE TRÉVIEN. — CHANGÉON, recteur (1).

23 mai 1756. — Mariage, à N.-D. de Kergoat, de Ronan-Mathurin de Keroullas, fils de feu Louis et de Mathurine Ansker de Parcoul. —

7 janvier 1757. — Inhumation à Kergoat de Louis de Keroullas, sénéchal des juridictions de Guengat et Lezascoet et du prieuré de Locronan des Bois, capitaine de garde-côte, âgé de 72 ans.

5 septembre 1761. — Par autorisation de M. Descognets, vicaire général de Cornouaille, en date du 30 août 1761, M. Heussaf d'Oixant, recteur de Plogonnec, supplée dans la chapelle de Kergoat, les cérémonies du baptême de Marie-Jeanne-Joséphé, « fille de René-Louis de Keroullas, seigneur du Parcoul et de Treffry, enseigne des vaisseaux du roy, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de dame Marianne de Musuillac dame de Keroullas ».

Le baptême avait eu lieu à Cléden-Poher le 1^{er} septembre 1757.

Parraïn et marraine furent « Guillaume de Keroullas, chevalier et seigneur du dit, conseiller en grand chambre au Parlement de Bretagne, et dame Marie Suzanne Harcain, épouse de messire Jacques-Joseph de Musuillac, chevalier, seigneur du dit lieu, capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis ».

L'acte est signé :

DE KEROUILLAS. — MARQUIS DE MUSUILLAC. — MUSUILLAC KEROUILLAS DE KERVERSIOU. — MANON DE MUSUILLAC. DE KEROUILLAS KERVERSIOU. — MAILLARD, recteur de Quéménéven. — HEUSSAFF. — ANDRÉ GOASCOZ, prêtre (2).

(1) Marie-Marguerite-Charlotte de Keroullas signe comme marraine le 21 avril 1749.

(2) Le 17 septembre 1761 eut lieu, en l'église paroissiale de

12 avril 1764. — Mariage de René de Keroullas, veuf, avec Marie-Anne de Létang, du château du Rusquec en Plouvorn (1).

11 août 1778. — M. Talhouarn, recteur de Quéménéven, bénit, dans la chapelle de Kergoat, le mariage de messire Louis-François-Marie Prévost, chevalier, seigneur de la Touranday, de la Haute Rivière et autres lieux, demeurant au château de la Haute Rivière, paroisse d'Evran, diocèse de Saint-Malo, et de demoiselle Françoise de Keroullas, fille de René et de défunte dame Marie de Musuillac, demeurant au château de Treffry.

L'acte de mariage est signé :

LOUIS DE KEROUILLAS. — PRÉVOST DE LA TOURANDAY. — MARIE-FRANÇOISE DE KEROUILLAS. — COMTE DE MUSUILLAC. — DE L'ÉTANG DE KEROUILLAS Marie. — MARIE-SUZANNE DE KEROUILLAS. — MARIE DE KEROUILLAS.

15 mars 1780. — Inhumation au cimetière de Kergoat de René-Henry-Louis de Keroullas, décédé la veille, à l'âge de 55 ans, au manoir de Treffry. Assistèrent aux obsèques : Guillaume-Louis de Leissègues de Rozaven, Pierre-Elie Chardon, Yves-Jean-Manuel et Pierre le Roy, qui signent.

Ont signé en outre :

Gabriel François de Sales Coërentin DE MOELLIEN, prêtre. — LE MAITRE, recteur de Plonévez Porzay. — JACOB, recteur de Locronan. — HOURMAN, recteur de Plöeven. — LE BAUT, recteur de Cast. — LAGADEC, curé de Juch. Y. KERDANET, curé de Locronan. — JEAN BURLLOT, prêtre. — COATMEN, curé de Quéménéven. — TALHOUARN, recteur (2).

Quéménéven, le baptême de Marie-Charlotte, le 15 septembre 1762 celui de Marie-Suzanne, toutes deux filles de René de Keroullas.

(1) Le 5 avril 1767 baptême de Jean-Marie, fils de René de Keroullas et de Marie-Anne de Létang.

(2) Le 15 mai 1782, Jean-François-Marie-Louis de Keroullas et Mathurin de Keroullas signent l'acte de fiançailles d'Yves Le Breton et de Louise Ligavan. — Marie-Anne de L'Étang de Keroullas est marraine le 1^{er} avril et le 20 mai 1784 aux baptêmes de Marie Pédrion et de Marie-Louise Piriou, nées au château de Treffry.

Le 19 floréal an II (21 avril 1794), la métairie de Treffry fut vendue nationalement au citoyen Laroque (1), après 15 feux, pour la somme de 32.700 livres. Le moulin de Treffry devint également sa propriété, moyennant 1.980 livres (2).

Voici maintenant une note sur la famille de Keroullas que nous a gracieusement communiquée M. l'abbé Lozac'hmeur, professeur au Collège Saint-François, à Lesneven.

Louis de Keroullas épousa le 18 juin 1703 Mathurine Ansquer. De ce mariage naquirent René-Henry-Louis et Ronan-Mathurin.

1. René s'unit à Marie-Anne de Musuillac, et, en secondes noces, à Marie-Anne-Elisabeth de Létang du Rusquec.

Du premier lit naquirent Marie-Françoise, qui épousa Louis Prévost de la Touranday, Marie-Charlotte et Marie-Suzanne ; du second lit Jean-François-Louis-Marie, mort à Tréflévenez le 9 février 1814.

2. Ronan-Mathurin, acheta Talaros, en la paroisse du Juch, en 1777, et mourut le 23 août 1811.

Mathurin-Ronan, fils du précédent eut 4 enfants de Anne Hascoët : Mathurin, Joseph-Ronan, Anne et Armande-Marie-Louise.

Du mariage de Joseph-Ronan avec Marie-Anne Le Juncour naquirent François-Mathurin et François-Thibaut. Celui-ci épousa Marie Hémon, qui lui donna Mathurin de Keroullas, aujourd'hui prêtre, et Marie-Anne de Keroullas, mère de l'abbé Lozac'hmeur.

Les de Keroullas ont comme devise : *En Dieu mon cœur.*

LES TABLEAUX DE VALENTIN

On s'imagine généralement que la chapelle de Kergoat possède deux toiles originales de Valentin. C'est là une erreur. Les deux tableaux qui figurent aux autels latéraux de la chapelle ne sont que des copies faites sur les originaux.

(1) De la Roque Trémaria.

(2) Arch. dép. Domaines nationaux du district de Châteaulin, n° 77.

Extrait du Rapport de M. Desquatrevaux (1).

« Il y a dans la chapelle deux tableaux de Valentin. Voici un extrait de *L'Armoricain*, journal de Brest du jeudi 27 décembre 1838 (n° 842, feuillet).

« *Deux tableaux de Valentin.* — Près de la forêt du Duc, versant de l'une des branches des montagnes noires, dans la belle chapelle du Kergoat, en Quéménéven, existaient deux tableaux, dons religieux de la piété des anciens seigneurs de Keroullas. Ces tableaux étaient de Valentin, mais livrée à l'humidité dans une chapelle environnée de bois, l'œuvre de notre compatriote était menacée d'une destruction prochaine et les inhabiles réparations qu'y avaient déjà faites quelques ouvriers n'avaient pas peu contribué à en précipiter la perte, quand un jour le desservant de la paroisse, depuis longtemps préoccupé du riche dépôt qu'il possédait, invita deux amateurs de Quimper à venir reconnaître l'état où se trouvaient les tableaux de Valentin.

« L'un de ces tableaux, le plus beau, était dans un tel délabrement qu'il fut mis en question s'il pourrait jamais être restauré. D'abord on eut l'idée d'en faire une copie et l'on regardait ce moyen comme seul possible de conserver la pensée de Valentin. A la réflexion et après un examen plus sérieux on s'est arrêté au parti de les transporter tous deux et d'en tenter la restauration.

« Cette restauration vient d'avoir lieu au château de Kerem, près Quimper, par les soins de M. Gowland, artiste et amateur anglais, qui habite ce lieu. Nous avons suivi de près cette restauration et nous sommes resté étonné du succès complètement inattendu que M. Gowland est parvenu à obtenir. Tout Valentin nous a en effet été rendu par les mains de M. Gowland et d'un jeune artiste nommé Ervago qu'il a constamment employé sous ses yeux.

« Reportés sur de nouvelles toiles les deux tableaux de notre compatriote qui sont datés par lui de 1772 et 1774, peuvent durer encore longtemps et c'est réellement une bonne fortune pour le pays que de voir ainsi remis en état

(1) 2 janvier 1857.

deux des morceaux les plus remarquables que nous ayons vus de l'artiste qui a laissé parmi nous une réputation si populaire et si méritée.

« L'un de ces tableaux est en effet fort remarquable, une jeune femme encore au printemps de la vie et lorsqu'elle peut jouir de toutes les illusions que sa position et ses richesses lui assurent est tout à coup frappée et conduite à la porte de la mort. Ainsi menacée d'une violente séparation avec sa famille la marquise de Keroulas demande à être exposée aux yeux des siens sur une litière de paille, où le pasteur de Quéménéven vint la visiter et lui porter les dernières consolations de la religion. Son mari, ses enfants, le prêtre sont près d'elle, celui-ci la met en extrême-onction, les autres sont frappés de la douleur la plus vive.

« De la fermeté dans le dessin, une vérité déchirante dans l'attitude et la figure de la Marquise, une entente habile et heureuse dans l'ensemble de cette scène forment évidemment de ce sujet une des compositions le mieux entendues que nous connaissions de l'école de Vien à laquelle appartenait Valentin.

« Encore une fois donc nos empressés et sincères remerciements à M. Gowland et au jeune desservant de Quéménéven pour l'éloge mérité que sa sollicitude éclairée appelle suivant nous. Car comme nous le disions il y a peu de jours, l'art fait partie essentielle du culte, et le catholicisme ne saurait jamais se passer du secours que les arts d'imitation peuvent lui prêter quand appliqués avec discernement ils fournissent un aliment aux nobles pensées. »

Et M. Desquatrevaux ajoute :

« Quoi qu'en dise *L'Armoricain*, article rédigé par M. du Chatellier, habitant Kerlagatu à l'époque, cette réparation n'a été que de courte durée, il paraît que l'on avait coulé sur le tableau un vernis qui a disparu au bout de deux ans, ce que voyant le conseil, il se décida à en parler à Mgr Graveran qui l'autorisa, après qu'il lui fut prouvé qu'ils ne pouvaient plus être restaurés, à en faire tirer deux copies. Il indiqua M. Barret, professeur de dessin au collège de Quimper, comme étant le plus capable de ce travail. En effet, lorsque ces copies furent terminées, elles

reçurent la visite de M. le Préfet, de Monseigneur, de MM. les Grands Vicaires et enfin de tous les amateurs de Quimper qui les trouvèrent bien exécutées et en firent l'éloge. Ces deux copies ont été placées à la chapelle le 12 août 1847.

« Les originaux devenant inutiles à la fabrique, elle crut pouvoir en faire offre à Monseigneur qui les accepta pour sa chapelle.

« M. du Chatellier dit que ces tableaux sont un don de la famille Keroulas ; cela peut être, car cette famille était très riche et en grande vénération dans la paroisse par sa piété et sa générosité. Cependant une délibération de juillet 1774 dit que la boiserie étant terminée, M. Maillard, recteur de la paroisse, fut autorisé par le Conseil à faire exécuter deux tableaux pour être placés un de chaque côté dans cette boiserie, on lui indiqua le tableau du saint Rosaire et celui des agonisants. Dans l'intervalle la Marquise de Keroulas sera-t-elle tombée malade ? ou aura-t-elle posé simplement ? on dit qu'elle revint de cette maladie et qu'elle émigra avec sa famille. »

Correspondance au sujet des deux Tableaux de Valentin (1).

8 juillet 1845. — M. le Recteur de Quéménéven à Monseigneur Graveran.

« Ne lisant pas la *Vigie du Finistère* je ne sais ce que ce journal a pu dire au sujet des tableaux du Kergoat, ce qui est vrai c'est qu'il a été question il y a quinze mois (avril 1844) de les céder à la ville de Quimper à la condition d'avoir en échange des copies pour la chapelle. Voici ce qui a déterminé la fabrique à faire cette démarche. Depuis longtemps elle voyait avec peine les tableaux menacés

(1). Peintre célèbre, né à Guingamp le 10 avril 1738, mort à Quimper le 3 fructidor an XIII (21 août 1805). Sa tombe avoisine le porche de l'église de Kerfeunteun, où une plaque en marbre blanc rappelle son souvenir.

d'une entière destruction, car le Kergoat est très humide et ils y sont depuis 1772 (1774). Comme je connaissais M. Gowland, artiste anglais, je fus chargé par mon conseil de le prier de vouloir bien les restaurer de son mieux afin de prolonger leur existence. Il se rendit avec générosité à ma prière et vint examiner l'état des tableaux. Il les trouva tellement abîmés que la seule réparation qu'il jugea à propos de leur faire fut de les reporter sur de nouvelles toiles. Après cette restauration qui eut lieu en 1838 ils sont restés assez bien pendant deux à trois ans et le 21 juin 1841, lorsque vous êtes venu ici ils vous ont paru encore passables, mais depuis ils se couvrent d'une moisissure qui laisse à peine apercevoir les figures. Les toiles aussi commencent à se décoller et à tomber par morceaux. Dans cet état de choses, comme ces tableaux sont considérés comme des monuments, j'ai cru devoir faire des démarches auprès de M. le Préfet pour avoir les fonds nécessaires afin de les faire restaurer à Paris. Après les avoir fait examiner il m'a répondu qu'ils étaient trop détériorés pour mériter une telle dépense. Alors plutôt que de voir notre chapelle privée de tableaux, puisque la fabrique n'a pas les moyens d'en avoir de neufs, je suis revenu à la charge et j'ai fait à M. le Préfet, la proposition de lui céder les deux tableaux de Valentin pour la ville de Quimper, ville adoptive du grand maître, et ce, moyennant toutefois deux copies de ces mêmes tableaux pour la chapelle, mais notre proposition a encore été rejetée par le Conseil municipal.

« Depuis nous sommes dans le *statu quo*, et si l'on travaille à des copies de nos tableaux, assurément ce n'est pas ici. On m'a dit seulement que M. Gowland avait fait une promenade au Kergoat voilà trois semaines ; il a même été chez M. Laroque, mais il ne lui a rien dit de son prétendu projet, du reste, Monseigneur, s'il y avait un échange ce ne serait que d'après votre agrément et le jugement d'une commission dont ferait partie M. Dufretay, connaisseur en peinture et maire de Plonévez-Porzay.

DESQUATREVAUX, dess^t de Quéménéven.

P. S. — Je crois, Monseigneur, vous avoir parlé, dans le temps, de ces projets, M. le Préfet qui a présenté ma pro-

position au Conseil municipal de Quimper avait aussi donné son consentement à cet échange. Voici le jugement porté de ces tableaux par trois amateurs dont un de Rennes : le tableau de l'extrême-onction est à peu près perdu, celui du rosaire peut être conservé, dans celui-ci les poses ne sont pas toutes bien, dans les deux, les peintures sont inférieures, enfin ces tableaux ne sont pas les plus soignés de Valentin. »

3 décembre 1846. — M. Boullé, Préfet, au Recteur de Quéménéven.

« Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 novembre dernier, au sujet des deux tableaux de Valentin qui décorent la chapelle du Kergoat, vous me demandez les secours qui vous sont nécessaires pour les faire convenablement restaurer.

« J'ai écrit plusieurs fois à M. le Maire de Quimper pour qu'il invite le Conseil municipal de cette ville à se procurer ces deux tableaux moyennant deux copies qui vous auraient été remises, ainsi que vous le demandiez d'abord, mais le Conseil a déclaré qu'il ne peut accepter ce projet d'échange.

« J'ai en outre sollicité un secours de M. le Ministre de l'Intérieur dont la décision n'est pas intervenue à cet égard.

« Ne pouvant moi-même disposer d'aucun fonds pour les dépenses qu'occasionnerait cette restauration, il m'est impossible, bien qu'à regret, M. le Recteur, de satisfaire à l'objet de votre lettre précitée. Je vais rappeler au Ministre la demande que je lui ai faite. »

26 décembre 1846. — Le Recteur à Monseigneur :

« Le conseil de notre fabrique me charge de vous faire offre des tableaux du Kergoat à telle condition qu'il vous plaira de les prendre. M. Barret qui les a visités a décidé qu'ils pouvaient être restaurés, mais qu'après cette opération ils demanderaient pour être conservés, à être placés dans un lieu sec à l'abri de l'humidité, vous pourrez aussi je pense, obtenir de M. le Préfet le secours qu'il nous refuse, par scrupule sans doute, puisque son secrétaire intime me disait un jour en sa présence qu'il y avait des fonds disponibles pour ces sortes de réparations, peut-être aussi

que la réponse de M. le Ministre de l'Intérieur sera favorable.

« Dans la supposition donc, Monseigneur, que vous acceptiez notre proposition, il serait bon, je pense, que l'artiste que vous chargerez de cette restauration, présidât lui-même à l'enlèvement de ces toiles et que je m'entendisse avec lui pour le mode du transport à Quimper.

« Quant à nous, nous pouvons nous passer des monuments, il nous faut simplement des tableaux qui puissent flatter pieusement l'attention de nos bons laboureurs, sans être pourtant dédaignés des soi-disant connaisseurs qui visitent en passant notre chapelle. »

Sur la lettre est écrit de la main de Mgr Graveran :

« 11 janvier 1847, répondu à M. des 4 v. (1), nos finances ne permettent pas la restauration et le remplacement par deux copies des tableaux du Kergoat, ce serait au moins 2.000 fr. Promis d'écrire au Ministre de l'Intérieur. »

19 janvier 1847. — L'Evêque écrit au Ministre de la Justice et des Cultes pour lui transmettre la requête du Recteur de Quéménéven.

« M. Barré, peintre estimé, consent à faire chaque copie pour la modique somme de 350 francs, il paraît que la ville de Quimper ne se trouve pas en mesure de faire cette dépense. La même proposition vient de m'être faite pour la chapelle de mon palais épiscopal. Ne pourriez-vous pas, Monseigneur, vous entendre avec votre collègue le Ministre de l'Intérieur pour faire cette dépense, ce serait arracher ces deux beaux tableaux à une destruction prochaine, contribuer à l'ornement de ma chapelle qui est à peu près nue et aussi stimuler le zèle d'un jeune peintre dont le talent mérite les plus grands encouragements. »

22 février 1847. — Le Ministre de la Justice répond :

« ...Vous me proposez, Monseigneur, d'acquérir pour 700 francs les deux tableaux (du Kergoat) pour la chapelle de votre palais épiscopal.

(1) Desquatrevaux.

« Les tableaux religieux sont placés dans les églises pour y servir de décoration et d'ornement et il convient de les y maintenir dans l'intérêt même du culte ; la grande valeur que peuvent avoir ces tableaux est un motif de plus pour ne pas en dépouiller l'église où ils se trouvent.

« Il est du devoir de la fabrique de la commune, même des habitants de Quéménéven, d'employer tous les moyens en leur pouvoir pour la restauration de ces deux tableaux ; ce n'est que dans le cas ou tout espoir de les conserver serait entièrement perdu qu'on pourrait s'occuper d'en faire la vente à un prix préalablement fixé par des experts.

« Signé : S. DUMAY, secrétaire d'Etat des travaux publics chargé par intérim du département de la Justice et des Cultes. »

Le Préfet fut plus heureux que l'Evêque dans ses démarches au ministère, car par lettre du 8 mars 1847 il écrivait au Recteur de Quéménéven.

« Son Excellence le Ministre de l'Intérieur par une dépêche en date du 2 de ce mois, m'informe qu'un artiste choisi par la division des Beaux-Arts va être chargé de la restauration de ces deux tableaux.

« Je m'empresse de vous faire connaître cette décision en vous priant de vous entendre immédiatement avec M. le Maire de Quéménéven pour envoyer au Ministère de l'Intérieur les deux tableaux dont il s'agit. »

12 mars 1847. — Le Préfet écrit à Monseigneur :

« Par une lettre du 10 de ce mois M. le Maire de Quéménéven vient de me faire connaître que les deux tableaux de Valentin qui décoraient la chapelle du Kergoat ont été déposés à l'Evêché.

« M. le Ministre de l'Intérieur m'ayant informé qu'un artiste choisi par la Direction des Beaux-Arts va être chargé à Paris de la restauration de ces deux tableaux moyennant une somme de 600 francs accordés à cet effet par Son Excellence, je vous prie, Monseigneur, de mettre ces deux tableaux à ma disposition afin que je les transmette au Ministère de l'Intérieur pour qu'ils soient restaurés. »

12 mai. — L'Evêque répond au Préfet :

« Les deux tableaux de Valentin n'ont pas été déposés à l'Evêché mais bien chez M. Barret, peintre à Quimper, chargé de les copier. Cet artiste a déjà commencé la copie du tableau le plus détérioré et il voudrait pouvoir terminer son œuvre avant l'envoi des originaux à Paris ce qui demanderait trois ou quatre semaines.

« Je dois aussi vous faire observer, M. le Préfet, que le transport de ces deux tableaux demandera les plus grandes précautions à cause de leur état de dégradation. Il serait à désirer qu'un homme de l'art, par exemple M. Gowland, combinât avec M. Barret les moyens à prendre. »

Les trois ou quatre semaines demandées pour M. Barret se prolongèrent jusqu'à trois ou quatre ans, et les choses en restèrent là, c'est-à-dire que les tableaux furent copiés mais non restaurés. Les copies furent placées au Kergoat en août 1847.

Mais le bon Recteur de Quéménéven songeait toujours à une restauration intelligente des originaux, nous l'apprenons par la lettre suivante qui lui est adressée de Paris le 15 septembre 1850 par M. Letarouilly.

« Pour la restauration des tableaux il faudrait suivre la marche administrative.

« Monseigneur ferait une demande au Ministre de l'Intérieur pour obtenir que les deux tableaux de Valentin fussent restaurés par les artistes attachés au Musée du Louvre en qualité de restaurateurs de tableaux et non à d'autres peintres qui, bien qu'habiles, mais inexpérimentés, pourraient porter préjudice aux œuvres du maître bas-breton, les peintres dont je vous parle ont été dernièrement attachés au Musée du Louvre à la suite d'un concours.

« Je ne pense pas qu'il vous soit possible d'éviter les frais d'emballage et de transport.

« Je ne sais si les tableaux que vous possédez sont des œuvres des plus remarquables de Valentin, ils seraient vus avec grand plaisir des amateurs et pourraient peut-être augmenter la réputation de l'auteur, il serait même possible qu'on les copiât avant de vous les renvoyer, mais que vous importe si les originaux vous restent.

« Je vois que vous avez dans le cœur des sentiments patriotiques et que l'illustration de notre Bretagne vous est chère, peut-être grâce à vous, deux belles œuvres du pinceau breton seront-elles conservées à l'art, pour moi en général je crains beaucoup les retouches qui le plus souvent enlèvent au tableau ses finesses et sa franchise, cependant quand ces retouches sont faites avec conscience et réserve elles peuvent être d'une grande utilité pour la conservation du tableau. Cherchez donc aujourd'hui toutes les garanties d'une restauration intelligente. »

Cette dernière tentative de M. Desquatrevaux demeura sans résultat, et les originaux demeurèrent à l'Evêché à la disposition de Monseigneur. Nous ignorons ce qu'est devenu le tableau du Rosaire qu'on disait le mieux conservé. Quant à l'autre représentant l'Extrême-Onction donnée à une personne agonisante, il était dans le corridor du second étage de l'Evêché au moment où Yan D'Argent peignait les fresques de la Cathédrale, vers 1871. L'artiste entreprit la restauration de ce tableau qui se voit aujourd'hui dans la sacristie du Chapitre à la cathédrale de Quimper (1).

FOIRES

Une note de M. le chanoine Peyron, empruntée aux Archives du Finistère (E. 544), nous apprend que deux foires furent établies à Kergoat par lettres patentes (2), en 1577.

Aujourd'hui trois foires s'y tiennent annuellement : le lundi des Rameaux, le 2 juillet et le 29 août.

(1) Notes de M. le chanoine Peyron.

(2) Nom qu'on donnait autrefois à toutes les lettres du roi, en parchemin, scellées du grand sceau, et par lesquelles le monarque accordait une faveur ou une grâce.

MORTS POUR LA FRANCE



La piété des paroissiens de Quéménéven a voulu que le monument des morts de la Grande Guerre se dressât à l'ombre du vénérable sanctuaire de Kergoat, tout comme au bourg près de l'église.

Voici les noms des soldats de la paroisse tombés au champ d'honneur ; ils sont inscrits sur une pyramide en kersanton, ornée d'une palme et surmontée d'une croix.

Classe 1891. — Philippe, Guillaume.

1894. — Quelven, Jean-Marie.

1897. — Quintin, Jean-Marie. — L'Helgoualc'h, Jean.

1898. — Caporal Férec, René.

1899. — Le Guillou, Jean-René.

1900. — Caporal Mauguen, François.

1901. — Caporal Louboutin, Guillaume. — Bossennec, Pierre. — Le Gars, Jean-Marie.

1902. — Caporal Garrec, Guillaume. — Le Baut, François. — Le Baut, Yves. — Gourlay, Jean. — Scordia, Louis-Marie.

1903. — Briant, Jean-René. — Louboutin, Pierre-Marie. — Marchalot, René.

1904. — Le Goff, Hervé. — L'Helgoualc'h, Jean-François. — Le Roux, Jean-Yves. — Nicolas, Guillaume. — Pelliet, Pierre.

1905. — D'Hervé, Sébastien. — Guillou, Guillaume. — Marzin, Yves. — Mauguen, Hervé.

1906. — Le Goff, Pierre. — Pelliet, Jacques. — Rivoy, Pierre.

1907. — Autret, Jacques. — Coffec, Guillaume. — Guidal, Sébastien. — Mauguen, Yves. — Poquet, François.

1908. — Bernard, Corentin. — Brélivet, Jean-Marie. — Curunet, Jacques. — L'Helgoualc'h, Jean-Marie. — Le Marc'h, Pierre. — Le Noac'h, Yves. — Moreau, Claude.

1909. — Caporal Guillou, Corentin. — Joncour, Joseph. — Le Mat, René. — Rolland, Jean-Louis. — Trellu, Pierre.

1910. — Trellu, Jean.

1911. — Sergent Jaïn, Yves-Marie. — Brigadier Capitaine, Jean-Joseph. — Chatalic, Hervé. — Le Page, Jean. — Salion, Henri.

1912. — Sergent Bernard, Louis. — Sergent Dorval, Mathurin. — Muzellec, Alexandre. — Pennanéac'h, Pierre-Marie. — Poupon, Hervé. — Quiniou, Pierre-Marie. — Trellu, Sébastien.

1913. — Daigné, Alain. — Sévère, Jean.

1914. — Sous-lieutenant Trellu, Yves. — Chevalier, Mathurin. — Curunet, Jean-Louis. — L'Helgoualc'h, Joseph. — Maguer, Pierre-Marie. — Moreau, Pierre. — Queffélec, Thomas.

1915. — Le Bléis, Pierre-Marie. — Gouriten, Jean-Louis. — Hascoët, Guillaume. — Marchadour, Pierre-Marie. — Rivoy, François.

1916. — Caporal Cariou, Jean-Guillaume. — Cornic, Pierre. — Floch, Jean-Marie.

1917. — Cariou, Jean-Louis. — Colin, Henri. — Doaré, René. — Le Men, Jean-Marie. — Marzin, Jean-Louis.

1920. — Poquet, Alain.

NOTRE-DAME DE KERGOAT

PRIEZ POUR EUX



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
QUÉMÉNÉVEN.....	5
Eglise paroissiale.....	5
Chapelles.....	6
Clergé.....	7
NOTRE-DAME DE KERGOAT.....	10
La Chapelle.....	10
Le Mobilier.....	11
CALVAIRES.....	22
FONTAINE.....	24
FONDATIONS.....	25
PROPRIÉTÉS ET RENTES.....	26
CONFRÉRIES.....	27
PARDONS.....	30
DÉVOTIONS.....	34
NOTRE-DAME DE KERGOAT ET LA GRANDE TROMÉNIÉ.....	36
CANTIQUES.....	37
HISTORIQUE.....	43
Faits divers.....	43
La Famille de Keroullas et Notre-Dame de Kergoat.....	52
Les tableaux de Valentin.....	56
FOIRES.....	63
MORTS POUR LA FRANCE.....	64